

PECHE

53



GÉNÉRATION PÊCHE

www.fedepeche53.com

Revue de la Fédération départementale
de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
de la Mayenne

www.fedepeche53.com

2016 - N° 7





**AVEC LE CRÉDIT MUTUEL
COMME PARTENAIRE,
JE M'IMPLIQUE DANS LA VIE DE MON
ASSOCIATION EN TOUTE SÉRÉNITÉ,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel

CF du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS LAVAL – 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.

Éditorial	p. 5	La Mayenne :	
Une espèce, un poisson :		cales de mise à l'eau, espaces PMR	
le barbeau fluviatile	p. 6/7	et espaces pêche	p. 32/33
Opération brochet bagué !	p. 8	La carte de pêche en 2016	p. 34
Pôle Départemental d'Initiatives		Les dates d'ouvertures 2016	p. 35
Pêche et Nature : printemps	p. 9	Interdictions spécifiques	p. 36
Études de la Fédération de Pêche		Parcours carpe de nuit	p. 37
de la Mayenne	p. 11/14	Pour les pêcheurs de l'E.H.G.O.	p. 38
Pôle Départemental d'Initiatives		Liste des plans d'eau	
Pêche et Nature : automne	p. 15	fédéraux/AAPPMA	p. 39
Concours float tube		Procédés et modes de pêche	
« Gué de Selle », 2015	p. 16 à 18	autorisés/prohibés	p. 40/41
La Fédération de pêche 53,		Carte hydrographique	p. 42
signataire du CTMA		Heures légales de pêche 2016	p. 43
Axe Mayenne	p. 19/21	Les grands Bassins Versants	
Les initiations pêche	p. 22/23	de la Mayenne	p. 44
Ambitions et actions fortes		Les AAPPMA	p. 45 à 71
des collectivités locales en faveur			
de la continuité écologique	p. 24 à 27		
Les événements 2015	p. 28		
Procédure en cas de pollution	p. 29		
Alevinages			
des plans d'eau fédéraux	p. 30		

Directeur de la publication : Jean Poirier
Comité de Rédaction : Conseil d'Administration,
E. Blin, M.-L. Piau, E. Pelé.

Crédits Photos : FDPPMA 53, FNPF, V. Nowakoski,
Éric Pelé, sauf avis contraire.

Conception, réalisation :
LEB communication, Mayenne, 02 43 00 45 85

Tirage : 13 000 exemplaires - Tous droits de reproduction
réservés à la Fédération des AAPPMA de la Mayenne



Sommaire

“ La pêche en Mayenne

CHERS ADHÉRENTS,

Au cours du dernier trimestre 2015, nos Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ont renouvelé leur Conseil d'Administration.

Malgré une campagne de sensibilisation pour encourager l'engagement associatif, certaines AAPPMA ont rencontré des difficultés pour constituer une équipe mobilisée. Faute de candidats, une association a perdu son agrément. Aujourd'hui le réseau associatif de notre département compte 52 AAPPMA.

Pour poursuivre, en mars 2016, le Conseil d'Administration de la Fédération départementale sera aussi renouvelé.

Avec la mise en place des évolutions réglementaires, le développement du loisir pêche et la protection des milieux aquatiques, ce nouveau Conseil d'Administration aura à prendre des orientations importantes pour la période 2016/2020. Il s'appuiera notamment sur le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) actualisé et finalisé en 2016.

Véritable outil de la politique fédérale, il repose sur l'expertise des milieux à l'échelle du contexte piscicole. Ce document opérationnel intègre de manière cohérente la réglementation et les programmes des collectivités (SAGE, CTMA, CRBV) et propose un programme d'actions pour les acteurs pêche (Fédération et AAPPMA).

Ainsi, dans le cadre du Contrat Territorial Milieu Aquatique (CTMA) axe Mayenne, la Fédération s'est engagée sur la restauration d'annexes en tant que zone de reproduction et de refuge pour de nombreuses espèces et notamment pour satisfaire la reproduction du brochet.

Cette rivière « la Mayenne » artère principale de notre réseau hydrographique présente au fil du temps des usages très variés (eau potable, loisirs, navigation, hydroélectricité). Des travaux programmés tous les trois ans nécessitent un abaissement complet de la ligne d'eau (écourues en terme mayennais). En 2015 sur cette période, le Conseil Départemental a installé 20 passes à anguilles sur les ouvrages pour faciliter leurs migrations de l'aval vers l'amont.

L'opération marquage des brochets sur la rivière « la Mayenne » initiée par la Fédération l'année dernière se poursuivra en 2016. Cette étude s'inscrit pour mieux comprendre le comportement de l'espèce (déplacement, migration vers les frayères) et aussi l'impact de la gestion des écourues.

Aussi, la Fédération continue à se mobiliser en faveur de la pêche de loisir avec la labellisation « famille » et « hébergement pêche » obtenue en partenariat avec la FNPF et les collectivités locales sur le village Vacances et pêche de Villiers Charlemagne.

Si vous souhaitez avoir des informations complémentaires sur les actions concernant la Fédération, n'hésitez pas à consulter le site internet www.fedepeche53.com mais aussi la page Facebook Peche Mayenne.

Merci à nos différents annonceurs nous soutenant pour la diffusion de cette revue.

Je vous souhaite une excellente saison de pêche 2016.

Jean Poirier
Président de la Fédération



Jean Poirier

Bonne saison de pêche au bord
de nos rivières et plans d'eau mayennais



Une espèce, un poisson : le barbeau fluviatile



Ce grand cyprinidé est sans doute méconnu pour de nombreux pêcheurs mais si vous l'avez déjà capturé lors d'une recherche spécifique ou de manière accidentelle, sa silhouette fusiforme, hydrodynamique et sa puissance ne vous laissent pas indifférent !

Ce poisson est bien présent dans nos cours d'eau en tant que poisson autochtone même s'il s'agit d'un poisson originaire du bassin du Danube. De nom latin *Barbus barbus*, ce nom fait référence à sa barbe avec ses 4 barbillons localisés sur sa lèvre supérieure.

Ce poisson présente une silhouette relativement élancée avec un corps allongé et cylindrique lui conférant des bonnes capacités de nage. La couleur de son corps couvert de petites écailles est variable avec un dos généralement gris verdâtre et des flancs plus clairs tandis que les nageoires ventrales, anale et caudale sont orangées. Sa bouche est orientée vers le bas traduisant clairement son adaptation à sa vie sur le fond.

Le barbeau fluviatile est un poisson rhéophile puisqu'il se rencontre dans des rivières à courant rapide et à eaux vives, fraîches et assez bien oxygénées. Les substrats des cours d'eau inféodés aux populations de barbeaux sont des fonds rocheux, des cailloux, des graviers ou encore des sables. Ces habitats sont préférentiels tout en sachant qu'il pourra également être présent sur des milieux plus calmes. Il s'agit d'un poisson benthique¹ et fousseur qui vit en bancs.

En Mayenne, le barbeau fluviatile est présent sur les bassins de l'Ernée, de la Mayenne amont, intermédiaire ou aval, de la Colmont ou encore de la Jouanne avec des aires de distribution très localisées.

Le barbeau est omnivore. Fousseur, il se nourrit de nombreuses proies benthiques : larves, insectes, mollusques... qu'il détecte grâce à ses barbillons. En saison chaude, son activité est crépusculaire et nocturne. En saison froide par contre, son pic d'activité alimentaire se limite à l'après midi ; il cesserait même toute alimentation en dessous de 4°C.

Certaines populations peuvent être sédentaires, d'autres migratrices notamment en période de reproduction. Celle-ci se situe entre mai et juillet pour des poissons présentant une taille d'au moins 35 cm, taille où la maturité sexuelle de l'espèce est considérée atteinte. La ponte du barbeau fluviatile (3 000 à 9 000 œufs) se réalise sur une frayère de graviers grossiers situés dans des zones courantes peu profondes. Après une période de 2 à 3 semaines

1. Benthique : qui vit au fond.



La Colmont



La Mayenne

d'incubation des œufs, les alevins émergent. Après résorption de la vésicule, ces derniers partent à la recherche de plancton. Il convient de noter que la croissance de ce poisson est relativement lente. Un individu de 10 à 15 cm sera âgé de 2 à 3 ans tandis qu'un individu de 30 cm environ aura entre 7 et 10 ans. La croissance des individus femelles est plus élevée que celle des males.



Barbeau juvénile

À savoir qu'un barbeau de 50 cm n'est pas exceptionnel car ce poisson présente une espérance de vie assez longue puisqu'il peut vivre plus de 25 ans.

Par rapport à la qualité du milieu, le barbeau fluviatile est considéré comme **indicateur de la qualité des eaux**. Espèce polluo-sensible, il est particulièrement vulnérable aux dégradations morphologiques du cours d'eau (travaux de curage et recalibrage, cloisonnement des milieux avec les obstacles transversaux...).



Tous les pêcheurs qui ont déjà tenté sa pêche et sa capture le qualifient de poisson très **combatif** qui se défend pleinement. Les techniques de pêche privilégieront les esches végétales variées à la ligne flottante, au toc au ver de terreau, mais aussi à la mouche. Il n'est pas exclu de pratiquer la pêche aux leurres qui garantira un beau combat ou encore la pêche au feeder. Pour rappel, il n'existe pas de réglementation nationale vis-à-vis de la taille légale de capture.

En référence à la liste rouge des poissons d'eau douce établie à l'échelle de la Région Pays de Loire selon la méthode de l'UICN² par les 5 Fédérations de pêche (44, 49, 53, 72, 85), le barbeau fluviatile est **classé quasi menacé (NT)** au niveau régional (2011). À l'échelle nationale, il est classé en préoccupation mineure (LC) sur la liste rouge des poissons d'eau douce en France (2009). Même si aucune mesure de gestion n'est en place pour cette espèce, il convient de souligner que tous les efforts actuellement menés par les collectivités dans la reconquête des faciès courants et des faciès diversifiés, devraient clairement profiter à cette espèce d'eau courante par élargissement de son aire de répartition.



Carte répartition - Source MNHN

2. UICN : Union Internationale pour la conservation de la Nature.



Le marquage des brochets **continue** en 2016... Pour 2015, 1 000 brochets marqués sur la Mayenne !

Si vous capturez un brochet marqué, CONTACTEZ LA FÉDÉRATION DE PÊCHE

(02 43 69 12 13, www.fedepeche53.com, peche.mayenne@wanadoo.fr ou fiche) en indiquant le numéro de la marque, la taille du poisson, la date et le lieu précis de capture et aussi, si le poisson a été remis ou non à l'eau.

En participant, vous pourrez tenter le remboursement de votre carte de pêche (fiche capture et photo à envoyer à la Fédération de pêche).



OPÉRATION BROCHET Bagué !

2016

Vous CAPTUREZ un brochet marqué, le remettre à l'eau pour que l'opération continue !



Pêcheurs, sur la rivière LA MAYENNE Participez à l'opération en remplissant cette fiche (format papier ou en ligne)



Fédération de pêche de la Mayenne
02 43 69 12 13 / www.fedepeche53.com

La marque « spaghetti » est un petit cylindre de couleur bleue de 3 cm environ, située sous la nageoire dorsale. Chaque spaghetti possède un numéro unique pour le suivi.



Tu as entre 10 et 15 ans,
et tu es passionné de pêche ?



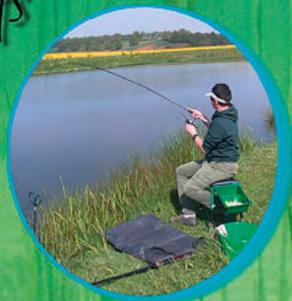
Rejoins nous au

Pôle Départemental d'Initiatives Pêche et Nature



Session de Printemps - Pêche au coup
7 mercredis consécutifs

de 14h00 à 16h30



Infos et Inscription

Fédération de Pêche de la Mayenne

Tél: 02 43 69 12 13 - Mail: animationpeche.53@orange.fr

www.fedepeche53.com

BAC PRO G.M.N.F.

Gestion Milieux Naturels et Faune

Option Pêche :
3 H par semaine

PORTES OUVERTES
30 Janvier
19 mars 2016



Améliorez vos techniques de pêche en rivière !

- Points supplémentaires pour le bac
- Nombreux stages et chantiers
- Suivi de la faune sauvage
- Techniques d'entretien



www.rochefeuille.net 02 43 04 11 73

SARL PHILIPPE REMON

TRAVAUX AGRICOLES

La Charmille
53260 PARNÉ-SUR-ROC

TÉL. 02 43 98 01 68

sarl.remon.ph@wanadoo.fr

Battage - Pressage - Fauchage
Ensilage - Élagage...



Spécialiste de la pêche en Mayenne

Truite/Carnassier/Carpe

Des marques
Des prix
Des conseils de pêcheurs

Notre équipe vous accueille
du lundi au samedi sur 400 m2

60 rue Emile Brault 53000 Laval 09 66 90 58 92

CENTRE DE PÊCHE ET DE PISCICULTURE

Le Moulin du Château
53320 MONTJEAN
Tél. 02 43 68 90 52
www.mayennepeche.fr



Ouvert du mardi au dimanche
1/2 journée : 8 h - 12 h ou 14 h - 18 h
■ Journée : 8 h - 18 h

Études de la Fédération de Pêche de la Mayenne

Dans le cadre de l'acquisition de connaissance sur les peuplements piscicoles, la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique mène des études scientifiques sur les conditions de vie de certaines espèces à l'échelle de notre département. Outre ses actions en faveur du développement du loisir pêche en cours d'eau ou plans d'eau où elle est bien identifiée, la Fédération de pêche intervient également sur l'expertise des cours d'eau et des peuplements piscicoles associés.

Dans ce contexte, plusieurs études ou suivis ont été lancées courant 2015.

Approche de la génétique de la truite fario.

S'appuyant sur cette espèce emblématique de nos rivières et les questions/réponses autour de sa gestion piscicole (souche autochtone ? repeuplements ? alevins ? truitelles ?...), la Fédération de pêche de la Mayenne a engagé, en marge de toutes ces hypothèses, **une étude** visant à évaluer le patrimoine génétique des populations actuelles de truite fario avec plusieurs objectifs. La détermination génétique nous permettra d'évaluer les effets de l'hybridation sur le stock actuel de truites fario, d'identifier le maintien d'une population autochtone mais aussi d'évaluer l'impact des repeuplements...

Notre Fédération s'est attachée à conduire cette étude sur un bassin versant relativement préservé des pressions humaines et agricoles et aux rivières dont la qualité de l'eau ou encore la qualité morphologique (habitats piscicoles) est conservée. C'est donc légitimement sur le bassin de la Mayenne amont (entre Lalacelle(61) et Neuilly le Vendin(53)) que l'action a été suivie.

Pendant l'été et l'automne 2015, les opérateurs de la Fédération de pêche ont réalisé de nombreuses pêches électriques sur les affluents et le cours principal de la Mayenne. Le but étant de capturer le maximum de





truites adultes afin de faire un **prélèvement** d'un échantillon de nageoire caudale ou anale. Sur le cours principal de la Mayenne et sur ses affluents, 150 stations prospectées et 170 échantillons de poissons ont été prélevés !

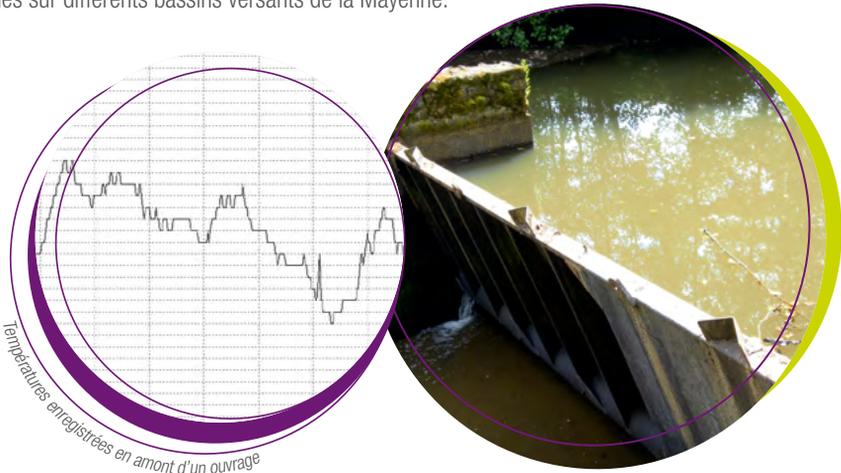


Pour la suite de l'opération, la Fédération de Pêche de la Mayenne a confié tous les échantillons à un laboratoire pour identification des caractéristiques génétiques des individus de truite fario. Les analyses sont en cours et les premiers retours pour interprétation devraient être connus au cours du premier trimestre 2016.

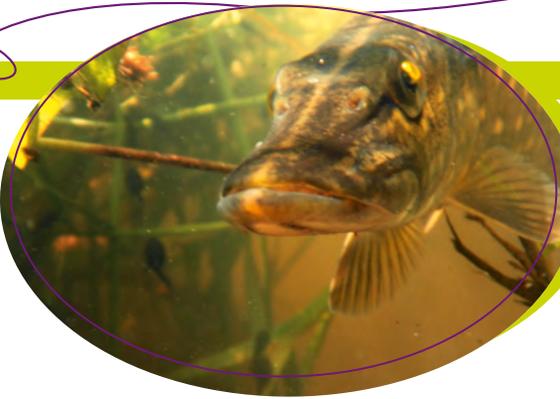
La Fédération de la Mayenne s'appuie pour cette étude de l'expérience du programme GENETRUTTA¹, de l'appui financier de la Fédération nationale de la pêche (FNPF) mais aussi de l'expertise de l'INRA de Rennes.

Suivi de la température sur le Vicoin, l'Oudon et l'Ouette

La Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a souhaité s'intéresser à d'autres indicateurs de la qualité du milieu aquatique que ceux actuellement très largement mis en œuvre. C'est dans ce cadre qu'elle a procédé à un suivi thermique continu sur plusieurs stations choisies sur différents bassins versants de la Mayenne.



1. GENETRUTTA : programme national de recherche sur la génétique de la truite en France associant la Fédération Nationale de Pêche en France (FNPF) et l'Université de Montpellier.



En effet, **la température** influence très fortement les conditions d'accueil et de reproduction de la communauté piscicole. Ces suivis vont nous permettre d'approcher certains paramètres pouvant influencer la température. Nous savons tous que la période de reproduction des espèces est conditionnée par la température ou encore que la température létales pour la truite fario est de 25 °C.

Le suivi est réalisé au moyen d'une sonde thermique immergée, placée dans le lit du cours d'eau. Certaines conditions doivent être respectées (fixation en berge, hauteur d'eau suffisante, dispositif de lestage du bloc sonde...) afin de garantir la continuité de la prise de température pendant toute la période donnée et surtout répondant à toutes les conditions hydrologiques.

Sur le bassin du Vicoin, 10 stations (9 sur le Vicoin et 1 sur un affluent) ont été suivies sur une période de 12 mois entre 2014 et 2015. Les stations ont été choisies afin d'avoir un panel de situations différentes puisque les sondes thermiques ont enregistré des températures en amont ou en aval d'ouvrages transversaux (plan d'eau, clapets...) mais aussi sur des zones d'écoulement non influencés ou sur des milieux nouvellement restaurés.

Pour fin 2015 et début 2016, la Fédération de Pêche poursuit l'acquisition de données. Elles permettront de comprendre les conditions de vie de la truite fario sur ces cours d'eau intermédiaires (Olette, Vicoin) et voir si notamment elles restent favorables à la survie de l'espèce en période estivale. Sur l'Oudon, les températures enregistrées sur une frayère ou encore sur la rivière permettront d'apprécier les conditions de reproduction du brochet.

Ce paramètre, couplé avec d'autres données comme l'oxygène, nous apportent des indications sur le comportement du poisson qu'il convient de prendre en compte dans l'évolution des milieux aquatiques et dans la gestion des ressources piscicoles.





Le marquage du brochet sur la rivière la Mayenne

En 2015, la Fédération de pêche de la Mayenne a décidé de s'intéresser au brochet, carnassier bien représenté sur l'axe Mayenne, en réalisant du **marquage d'individus** sur la rivière (Domaine Public Fluvial). Ces opérations s'effectuent en collaboration avec les AAPPMA gestionnaires (Mayenne, Alexain-Martigné, Andouillé, Changé, Laval et Château-Gontier) en s'appuyant principalement sur les modalités de gestion qu'elles mettent en œuvre (suivi et vidange des frayères, opérations de repeuplements...) ou sur des manifestations spécifiques organisées par la Fédération de pêche.

Cette étude s'inscrit là aussi pour mieux comprendre les déplacements de l'espèce, ses conditions de croissance, son taux de recapture l'impact de la gestion des écourues sur l'espèce...

Les brochets marqués, possèdent à proximité de leur dorsale, un ou deux spaghettis de couleur bleue sur lequel est inscrit un code spécifique. Lors de mise en place de la marque, chaque brochet est mesuré et pesé avant sa remise à l'eau.

Entre mai et fin novembre 2015, la Fédération de pêche a réussi à marquer près d'un millier de brochets répartis sur la rivière la Mayenne.

Si vous capturez un brochet marqué, il faut impérativement **noter ce numéro** car c'est seulement ce code qui permettra d'identifier le poisson et de suivre son évolution.

La Fédération de pêche effectuera à l'issue de cette saison de pêche (entre mai 2015 et fin janvier 2016), un tirage au sort entre les pêcheurs ayant communiqué leurs captures et dont les données s'avèrent validées. C'est une carte de pêche ou son remboursement qui sera offert à l'un des participants ! À ce jour, plusieurs dizaine de pêcheurs ont déjà communiqué des retours sur des brochets marqués.



L'opération de marquage se poursuivra sur 2016. La Fédération de pêche vous encourage donc à faire connaître vos captures pendant toute cette prochaine saison (mai 2016 à janvier 2017). Le principe de remboursement de carte de pêche est également maintenu.

Pour rappel, le numéro de la marque (indispensable !), la taille du poisson, le lieu de capture précis, le mode de pêche et la photo du poisson marqué sont à communiquer à la Fédération de pêche. Plusieurs moyens sont mis à votre disposition pour nous faire parvenir ces infos : par téléphone à la Fédération de pêche (02 43 69 12 13), par mail peche.mayenne@wanadoo.fr, directement en ligne sur www.fedepêche53.com mais aussi sur des fiches spécifiques, disponibles chez certains dépositaires de cartes de pêche.

Ne négligez pas que l'opération peut espérer un résultat, seulement et seulement si les brochets marqués sont remis à l'eau toutes tailles confondues.

TU AS ENTRE 10 ET 15 ANS
ET TU ES PASSIONNÉ DE PÊCHE ?



REJOINS NOUS AU

PÔLE DÉPARTEMENTAL D'INITIATIVES
PÊCHE ET NATURE



SESSION D'AUTOMNE - PÊCHE AUX LEURRES

7 MERCREDIS CONSÉCUTIFS
DE 14H00 À 16H30



INFOS et INSCRIPTION
Fédération de Pêche de la Mayenne
Tél: 02 43 69 12 13 - Mail: animationpeche.53@orange.fr
www.fedepeche53.com

Concours float tube « Gué de Selle », 2015

Le 10 octobre 2015 se déroulait la deuxième édition du concours float tube départemental.

Organisée par la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, cette rencontre a rassemblé 45 compétiteurs venus s'affronter sur le plan d'eau du « Gué de Selle » à Mézangers. Les concurrents venaient majoritairement du département, mais nos voisins d'Ille-et-Vilaine, du Maine-et-Loire et de l'Eure-et-Loire avaient également fait le déplacement. Bonne surprise, 9 participants étaient mineurs et nous avons une femme inscrite !

Le plan d'eau, d'une superficie de 50 ha, était presque totalement ouvert à la pêche, à l'exception de 2 zones de réserves maintenues pour la quiétude de l'avifaune présente sur le site. Restait donc à disposition des pêcheurs environ 45 ha. Ce plan d'eau n'est habituellement pêchable que du bord puisque la pratique de notre loisir à l'aide d'embarcation y est interdite. Il recèle une belle population de perches, brochets et sandres.

Après le pointage des compétiteurs et le traditionnel café-croissant d'accueil, c'est avec le soleil et un vent d'Est marqué que se sont déroulés les briefings et la préparation des float tubes.

À 10h00, il était temps pour les participants de se mettre à l'eau et d'attaquer une manche unique de 5 heures de pêche.

Pour ce concours, la Fédération de Pêche de la Mayenne avait choisi de comptabiliser toutes les



prises. Ce concours se voulait convivial et compter tous les poissons donnait une chance à tous les participants de se classer, y compris les plus jeunes. Pour compenser ce système et favoriser la pêche de beaux poissons, un coefficient 2 était appliqué en cas de prises « maillées » afin d'encourager les participants à rechercher de plus gros spécimens. Etaient comptabilisés la perche, le brochet et le sandre. Le black bass et le silure n'étant pas présents dans le plan d'eau, ils ne figuraient pas dans les espèces comptabilisées.

Deux stratégies se sont clairement dégagées au démarrage de l'épreuve. L'une consistait à aller très vite vers la digue et pêcher au plus profond du plan d'eau dès le début de la compétition. L'autre choix possible était de prendre la direction du milieu de l'étang, zone jamais pêchée, pour tenter des poissons stationnés en pleine eau puis remonter vers la queue d'étang. Parallèlement au secteur de pêche, un autre choix s'imposait aux pêcheurs... quelles espèces ciblées ? Le sandre, la perche ou le brochet ?

Les différentes options ont été adoptées, mais très vite une tendance se dessinait. Ceux ayant misé sur une pêche de perche à proximité de la digue ont très vite validé leurs premiers poissons.

Pour les concurrents ayant fait le choix d'une pêche pleine eau ou dédiée au brochet, les choses étaient nettement plus compliquées. Très peu de poissons mordeurs et on a noté également quelques coupes et décrochages.

Au fur et à mesure du déroulement de la journée, bon nombre de participants ont abandonné la pêche du brochet et se sont concentrés sur la perche pour





rentrer quelques précieux points. Malheureusement pour eux, les premiers à avoir opté pour ce choix avait déjà pris beaucoup d'avance.

L'après midi, le vent a eu tendance à s'atténuer, mais la pêche n'a pas changé. Seules les perches maintenaient une légère activité. À la fin de la manche,

321 poissons auront été validés, avec une très grosse majorité de perches. Seuls 2 brochets et 2 sandres auront été comptabilisés. Un compétiteur a également eu le plaisir de prendre une anguille de 90 cm sur un leurre souple.

Le gagnant du jour, Thierry LEROUX totalisa 9 607 points, suivi d'Anthony Lucas avec 7 657 points et en 3^e place Gabin Theys avec 3 898 points. Ce jeune pêcheur était également le 1^{er} au classement « espoir ».

A noter que 3 jeunes se classent dans les 10 premiers de la manche. La seule femme de la compétition s'est classée 11^e.

Une belle journée pour les pêcheurs, et aux dires de tous un bon moment de convivialité passé en Mayenne, malgré le manque d'activité des brochets et sandres.

Un grand merci à toutes les personnes ayant participées à cette rencontre amicale, qu'ils soient compétiteurs, les bénévoles ou salariés de la Fédération de pêche de la Mayenne, l'AAPPMA de Voutré, ses bénévoles et le maire de Mézangers. Merci également aux sociétés Navicom, Rapala, Pure Fishing, Fiiish, Leurres et Compagnie, la Pêche et les Poissons, le Pêcheur de France, Alternatif' Pêche et Laval Pêche pour les dotations sur le concours et leur soutien sur cet évènement majeur de notre département.

Encore un très très grand merci à vous tous et on se retrouve en 2016 !



La Fédération de pêche 53, signataire du **CTMA** Axe Mayenne

CTMA : Contrat Territorial Milieux aquatiques

Le 29 septembre 2015, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil départemental et la Fédération de pêche 53 se sont engagés dans le lancement d'une étude diagnostic sur la rivière la Mayenne en vue de la reconquête du bon potentiel des milieux aquatiques. Cette étude permettra de proposer un programme pluriannuel sur 5 ou 10 ans pour améliorer le potentiel écologique sur ce milieu.



Signataires :

Fédération Pêche, Préfecture, Conseil départemental et Agence de l'Eau Loire Bretagne

Pour cette masse d'eau fortement modifiée, les enjeux prioritaires pour la Fédération de Pêche de la Mayenne sont des interventions sur la reconquête de la continuité latérale, par la restauration d'annexes en lit majeur de la Mayenne sur une majorité de biefs. C'est effectivement sur cet axe qu'elle s'engage pour que les espèces trouvent de meilleures conditions d'accueil et de reproduction.

(Rappel : La succession d'ouvrages sur la rivière compromet le déplacement des espèces amont/aval).

Tous les poissons se déplacent pour accomplir leur cycle de vie (reproduction, croissance et repos) car ces différentes fonctions ne se déroulent pas au même endroit. Chaque espèce a ses exigences vis-à-vis des habitats qu'elles affectionnent et qui sont nécessaires à sa survie.



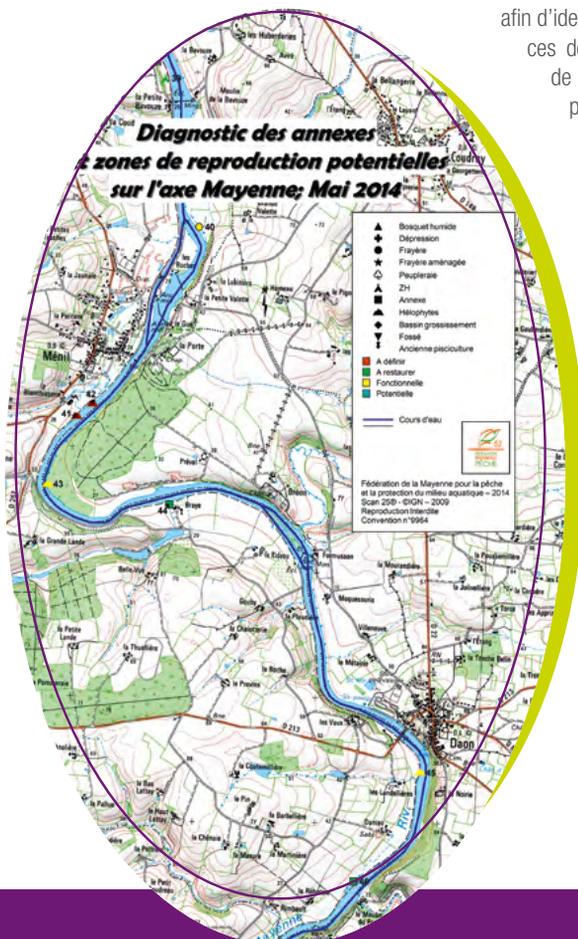


Sur la Mayenne, l'espèce repère est le brochet. Ce super-prédateur et carnassier autochtone des eaux européennes, est identifié comme une espèce parapluie. En d'autres termes, la protection des conditions de vie du brochet est favorable à la sauvegarde de tout un cortège d'espèces (poissons, batraciens, invertébrés, plantes, oiseaux, etc.). Le maintien des populations naturelles de brochets témoigne donc du bon fonctionnement de l'écosystème aquatique.

En se basant sur le **Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles** de la Mayenne (PDPG), la Fédération de pêche a réalisé une expertise en lit majeur de la rivière Mayenne afin d'identifier des zones potentielles à étudier. Toutes ces données sont cartographiées. Dans le cadre de l'étude du CTMA Mayenne, ces données pourront être validées et approfondies en vue d'établir un programme d'actions avec des pistes de priorisation pour restauration des annexes.

C'est aussi sur ce PDPG que la Fédération de pêche se base pour orienter des actions dès 2015 sur l'axe Mayenne notamment, avec la restauration de la frayère du Golf à Changé. Un conventionnement a été réalisé entre le porteur de projet (FDPPMA 53), le propriétaire du site (Laval agglomération) et le gestionnaire (Laval Golf). Pour ce chantier, la mise en œuvre a été complexe du fait d'un accès exclusif au chantier, par le chemin de halage et la nécessité d'intervenir sur la période d'abaissement du bief (Ecoures Septembre / Octobre 2015). Le chantier s'est déroulé sur 20 jours environ avec des conditions météorologiques très favorables.

Les interventions, sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération ont conduit à :





- ouvrir la frayère par intervention sélective sur berges de la ripisylve et abattage d'arbres en périphérie de la frayère. Cette intervention optimise l'ensoleillement de la frayère, profitable au développement d'une chaîne alimentaire. Le chantier a inclus l'exportation des bois pour valorisation et le broyage des restes de produits de coupe.
- remplacer la buse existante pour restaurer la communication entre frayère et rivière la Mayenne et curage localisé sur la frayère afin d'assurer l'entretien de l'annexe. La totalité des sédiments ont été évacués hors zone humide.

Dès les premières crues de la rivière *Mayenne*, la frayère est alimentée naturellement grâce à la connexion. C'est ainsi que nombreuses espèces rejoindront l'annexe pour se reproduire ou pour se réfugier entre février et mai.

Ce chantier de restauration d'annexe sur Changé est un chantier vitrine du CTMA Mayenne. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la région Pays de Loire et la FNPF ont participé financièrement à l'opération. La Fédération de pêche espère que de nombreuses autres zones potentielles recensées retrouveront, dans le cadre du CTMA, une certaine fonctionnalité, par des restaurations plus ou moins lourdes avec l'engagement de nombreux partenaires dont les propriétaires.



Ludique COUP DE POUCE



Découverte, initiation et perfectionnement à la technique de la pêche au coup.

- Pêche des poissons « blancs » (gardons, rotengles, tanches, ...)
- Montage d'une ligne
- Préparation d'une amorce, sondage, ferrage...
- Stratégie et recherche du poisson
- Découverte du milieu aquatique, de ces habitants et de leurs modes de vie...

Sensations CARPODROME

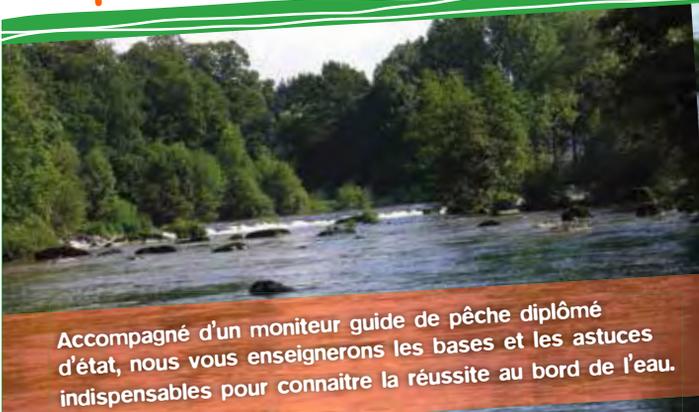


Découverte et initiation à la pêche de la carpe en carpodrome* au method feeder

- Apprentissage de la gestuelle du lancer
- Montage de la ligne
- Préparation de l'amorce, ferrage, gestion du combat avec le poisson...
- Stratégie, connaissance et recherche de l'espèce carpe
- Découverte d'une gestion dédiée à la pêche de la carpe

*Plan d'eau dédié à la pêche de la carpe

Au cœur des villes ou en pleine nature,
la pêche un loisir ludique, moderne et fun !



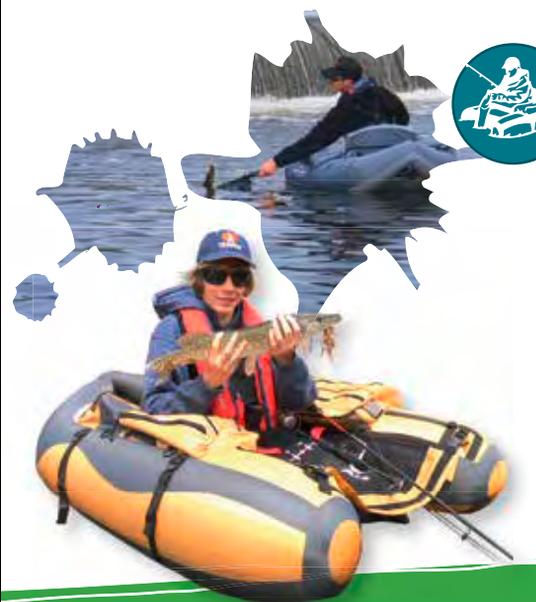
Accompagné d'un moniteur guide de pêche diplômé d'état, nous vous enseignerons les bases et les astuces indispensables pour connaître la réussite au bord de l'eau.



Moderne ATTACKS

Découverte, initiation ou perfectionnement à la technique de la pêche aux leurres artificiels.

- Pêche des poissons carnassiers (brochet, perche, sandre...)
- Apprentissage du lancer
- Découverte des différents leurres, leurs montages et leur utilisation
- Initiation ou perfectionnement au spinning ou au casting
- Stratégie, connaissance et recherche des espèces de poissons carnassiers
- Découverte du milieu aquatique et des modes de vie de ces poissons prédateurs



Sportif et Tendance FLOAT TUBE

Découverte, initiation ou perfectionnement à la pêche en float tube.

- Pêche des poissons carnassiers en embarcation (brochet, perche, sandre...)
- Découverte du float tube
- Apprentissage de son utilisation en totale sécurité
- Découverte des différents leurres, leurs montages et leur utilisation
- Stratégie, connaissance et recherche des espèces de poissons carnassiers
- Découverte du milieu aquatique les pieds dans l'eau

DES VALEURS...

Respecter le poisson

(Tous les poissons sont relâchés dans leur élément)

Adopter une attitude responsable envers les autres et le milieu naturel qui nous accueille.

Faire découvrir la richesse de notre faune, notre flore et notre patrimoine naturel dans sa globalité

Pour plus de renseignements contactez-nous.

NOS FORMULES...

Durée au choix :

Demi-journée, journée, stages de plusieurs jours (possibilité de combiner différentes techniques)

Prestations « clé en main » :

Tout le matériel et les consommables sont fournis

Tout public :

Enfants, adultes / groupe, personne seule / centre de loisirs, particuliers / Ecoles, CE ...

Programme adapté à l'âge et à la demande du public.

Ambitions et actions fortes des collectivités locales en faveur de la **continuité écologique**

Dans le département de la Mayenne, de nombreux programmes d'actions portés par les collectivités territoriales (Syndicats de bassin ou encore communautés de communes) contribuent à l'amélioration de la libre circulation des espèces biologiques ou encore au bon déroulement du transport naturel des sédiments. Ces interventions sont réfléchies à l'échelle d'un bassin versant puisqu'il représente une unité écologique cohérente (unité fonctionnelle pour les espèces).



Le fondement réglementaire

Ces actions s'appuient directement sur les exigences réglementaires induites par l'article L 214-17 du code de l'Environnement s'appliquant aux différents ouvrages hydrauliques. En effet, l'ambition française sur l'amélioration de la qualité de l'état écologique des masses d'eau s'appuie sur un objectif de continuité écologique des cours d'eau.

Pour rappel, l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique des eaux de surface est intégré à la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 initialement introduit par la Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000.

La réglementation identifie clairement 2 catégories de cours d'eau sur lesquels les degrés d'exigences sont différents vis-à-vis des ouvrages hydrauliques.

LISTE 1

- Réservoirs biologiques
- En très bon état écologique
- Nécessité de protéger les poissons migrateurs amphihalins

LISTE 2

- Nécessité d'assurer le transport suffisant et la circulation des poissons migrateurs et holobiotiques

Postulats de classement

Implications

- Interdiction de construction de nouvel ouvrage

- Obligation de mise en conformité (échéance 10 juillet 2017)

Une espèce est dite *holobiotique* dès lors qu'elle réalise la totalité de son cycle biologique sur un même milieu (eau douce par exemple). Une espèce est dite *amphihaline* dès lors que son cycle nécessitera le déplacement de l'espèce d'un milieu à un autre (eau douce puis mer par exemple).

Le SDAGE Loire Bretagne oriente les actions sur les ouvrages transversaux pour que celles-ci contribuent le plus efficacement possible à l'atteinte du bon état écologique visé par la directive cadre sur l'eau. Le SDAGE devrait aboutir à de nouvelles dispositions pour la période 2016-2021.

Quelles espèces holobiotiques et « dimensionnantes » à considérer pour les aménagements sur cours d'eau en Liste 2

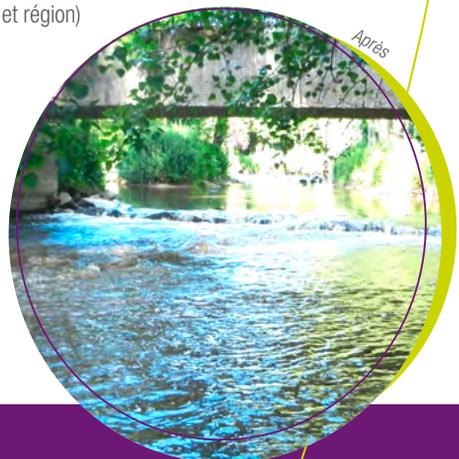
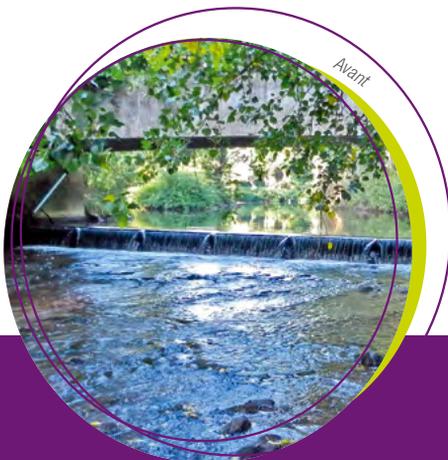
Les espèces holobiotiques : c'est une liste d'espèces : compilation entre l'arrêté frayères du département (en application de l'article L 432-3 du Code de l'Environnement) et les données inventaires piscicoles acquises par les Fédérations de pêche de la région (*données liste rouge UICN à l'échelle régionale*).

Espèce dimensionnante : espèce présente sur le tronçon classé ou à proximité immédiate et pour laquelle la migration est jugée indispensable du fait de son exigence vis-à-vis de son habitat et sa vulnérabilité à l'échelle régionale. C'est une espèce à prendre en compte pour le dimensionnement des dispositifs de franchissement ou lors de la définition de leurs modalités de gestion.

Tour d'horizon des interventions sur les ouvrages en Mayenne

Les collectivités territoriales ont réussi à mettre en œuvre des actions fortes en faveur de la restauration de la continuité, avec l'appui des financeurs et des partenaires techniques et en respectant les choix des propriétaires riverains. Voici quelques interventions réalisées sur le département sur des cours d'eau en liste 2.

- **Sur l'Ernée** : Le Moulin Chauvin à Andouillé
MO (Maître d'Ouvrage) : Syndicat de bassin de l'Ernée
Réalisation : 2013 (cadre 1^{er} CTMA)
Actions : retrait clapet, échancre radier, création rampe rustique toutes espèces
15 000 € avec 80 % d'aide publique (AELB, département et région)
Suivi : Benoit Saudrais



■ **Sur le Vicoin :**

Le Moulin du Bourg
à Nuillé-sur-Vicoin

MO : Syndicat de bassin du Vicoin

Réalisation : 2011 (Cadre 1^{er} CTMA)

Actions : retrait clapet, recharge
radier pour rampe rustique toutes
espèces avec maintien droit d'eau
moulin

29 000 € avec 80 % d'aide publique
(AELB, département et région)

Suivi : Nicolas Boileau



Aménagement rampe

■ **Sur l'Oudon :**

La Céréselaie à Cossé-le-Vivien

MO : Syndicat de bassin de l'Oudon

Réalisation : entre 2008 et 2012 (cadre 1^{er} CTMA)

Actions : retrait clapet, morphologie dans lit mineur, recharge pour
création rampe rustique toutes espèces

11 000 € avec 80 % d'aide publique (AELB, département et région)

Suivi : Lenaig Lherbier

Création frayère par Fédération de Pêche de la Mayenne



Après

Frayère restaurée



■ **Sur la Jouanne** : Aménagement Bourg et secteur aval sur Montsûrs

MO : Syndicat de bassin de la Jouanne

Réalisation : 2013 (cadre 1^{er} CTMA)

Actions : démantèlement de 3 ouvrages et des radiers béton, resserrement du lit du cours d'eau (berges et recharge) sur 800 m, talutage des berges, création frayère

250 000 € avec 80 % d'aide publique (AELB, département et région)

Suivi : Nicolas Boileau



■ **Sur la Mayenne** : Sur 20 ouvrages appartenant au département (Domaine public fluvial entre Mayenne et limite 49/53)

MO : Conseil départemental

Réalisation : 2015

Actions : Installations de passes inox à pendage longitudinal et transversal avec substrat à broches permettant la montaison de l'anguille et une passe piège

300 000 € avec 80 % d'aide publique (AELB, et région)

Suivi : Jean Luc Gauquelin

D'autres engagements de la part des collectivités territoriales sont mis en œuvre sur des rivières du département (cours d'eau en Liste 1 ou autres)

■ **Sur la Colmont** : Site du Vallon à Oisseau

MO : Communauté de Communes du Bocage Mayennais

Réalisation : 2013

Actions : Création brèche dans réservoir, restauration parements ouvrage, restauration berges et lit

24 000 € avec 80 % d'aide publique (AELB, département et région)

Suivi : Ronan Marie



Après

Toutes ces actions font l'objet de suivis avant et après interventions afin d'apprécier leur impact sur les milieux aquatiques. Plusieurs indicateurs (suivis biologiques, suivi morphologique...) sont mis en place sur des périodes plus ou moins longues en fonction de la réactivité du milieu. En effet, pour rappel, le poisson est un des indicateurs utilisés pour mesurer l'état de santé des cours d'eau (état écologique).



LES ÉVÉNEMENTS 2015



2^e édition de la Fête de la Chasse et de la Pêche 14-15 juin 2015 - VILLIERS CHARLEMAGNE (53)

5 000 personnes sont venues découvrir la pêche loisir à travers de multiples ateliers (initiation float tube, pêche au coup, pêche aux leurres, à la mouche, à la carpe, simulateur pêche, ateliers milieu aquatique, lancer sur cible,...). Une belle occasion de mettre en avant toutes les pêches présentes sur le département.

Manche qualificative du championnat de France de pêche en Float tube 5 juillet 2015 - LAVAL (53)

3^e année que la Fédération de pêche de la Mayenne organisait une épreuve de qualification pour la finale du championnat de France de pêche en float tube aux leurres artificiels. 45 compétiteurs venant d'un très grand ouest se sont affrontés durant 6h sur la Mayenne en centre ville de Laval.

1^{er} : BRENET (85), 1 421 pts

2^e : MARTIN (49), 1 194 pts

3^e : POULARD (85), 1124 pts



23^e Fête européenne de la chasse et de la pêche 8-9 août 2015 - HARAS NATIONAL DU PIN (61)

Après 22 éditions à succès qui se sont déroulées dans le magnifique cadre du château de Carrouges (61), la Fête de la Chasse et de la Pêche s'est installée en 2015 au Haras National du Pin. Un emplacement plus spacieux a permis à la Fédération de pêche d'accueillir une foule de curieux toujours aussi intéressée par nos ateliers.

Concours de pêche au carpodrome du Bordage 19 septembre 2015 - ORGNÉ (53)

1^{re} édition de cette compétition dédiée à la pratique de la pêche en carpodrome.

Matin : pêche par équipe à la grande canne

1^{er} : HELLEUX/BILY, 16 800 pts - 2^e : TIMONIER/LALANDE, 14 040 pts

3^e : GIBON/LEBUGLE - 9 100 pts

Après midi : pêche en individuel au feeder

1^{er} : GIBON, 8 600 pts - 2^e : BILY, 7 080 pts

3^e : HELLEUX, 6 800 pts



Procédure en cas de **pollution**

Si vous constatez une pollution vous devez **transmettre l'information sans délai** aux autorités.

Voici les différents numéros :

7 jours sur 7, 24h sur 24 :

- Gendarmerie/police : 17
- Sapeurs pompiers : 18 (112 depuis un mobile)
- Préfecture en demandant le SIDPC (protection civile) : 02.43.01.50.00

Permanence :

- DDT (permanencier) : 02.43.56.30.38

Pour information : le premier de ces destinataires qui reçoit l'information de pollution se chargera d'informer les autres acteurs. Il vous suffit, de **PREVENIR UN SEUL** de ces numéros.

Vous pouvez aussi contacter l'un de ces numéros mais qui n'assurent pas d'astreinte :

- ONEMA : 02.43.02.97.70 ou 06.72.08.10.65
- Fédération de Pêche : 02.43.69.12.13
- Mairie(s) concernée(s).

Remarque : le SIDPC de la Préfecture coordonne les opérations de secours et contacte systématiquement l'ensemble des acteurs pour les informer et, le cas échéant, recueillir des informations, une évaluation de la situation et des moyens à mettre en œuvre.

DANS TOUS LES CAS, si vous appelez un mobile et que vous êtes sur messagerie il faut **IMPERATIVEMENT** laisser un message précisant la nature et le lieu du problème (commune et lieu dit). Idéalement, laisser vos coordonnées téléphonique est la meilleure solution.

Avant tout appel, prenez note de ces éléments qui vous seront automatiquement demandés et permettront de traiter l'incident le plus rapidement possible :

- Qui êtes vous ? (éventuellement donnez un numéro de téléphone)
- Où a lieu le problème ? Cours d'eau ; Commune ; Lieu dit
- De quoi s'agit-il ? Odeur ; Couleur ; Nature du problème ; Installation en cause ; Mortalité de poissons constatée ?
- Depuis combien de temps le problème a-t-il été détecté ?
- Qui avez-vous prévenu ?
- Des services sont-ils déjà sur place ?

À SAVOIR

- Un rejet peut être spectaculaire, même avec des quantités de produits limitées, sans parfois être très impactant pour le milieu (cas des hydrocarbures)
- À l'inverse, un rejet peut être sans odeur et sans couleur, mais très impactant, voire dangereux pour l'homme.

Il faut, dans tous les cas, être prudent et prévenir.

Sous les lignes, prudence : restons à distance.

Les lignes électriques peuvent être dangereuses si vous, vos cannes ou vos fils les approchez de trop près. N'oubliez pas : sous les lignes, la canne à pêche, c'est à l'horizontale ! Tous les conseils de sécurité sont sur : www.sousleslignes-prudence.fr

ERDF
ÉQUIPEMENT RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Rte
Réseau de Transport Électrique

TRUITE POUR LE REPEULEMENT
(livraison assurée)

TRUITE POUR CONSOMMATION
TRUITE FUMÉE



C. RÉMON S.A.R.L.

PISCICULTURE DE L'OUETTE

21, rue de la Vequerie
53260 PARNÉ-SUR-ROC
Tél. 02 43 98 02 86
Fax 02 43 98 08 44

- Michel BIGOT -

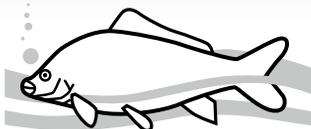
Produits piscicoles
SARL

02 41 32 82 47

Bouhourderie
49330 MIRÉ

02 43 07 46 57

Vent d'Est
53360 ST-SULPICE



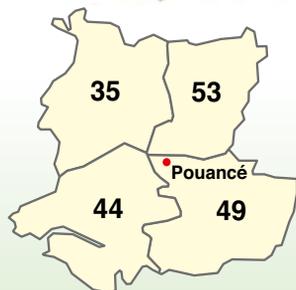
*Négoce de tous poissons
d'eau douce*

Pêche d'étangs et lacs
Pêche sélective - Conseil

Livraison toutes distances par camions
spéciaux aménagés

www.bigot-pisciculture.fr

AQUA 2B



- Vente de poissons d'étang
- Conseils en gestion piscicole
- Prestations de service
rachat de pêche (pêches d'étangs)
- Vente d'aliments pour poissons d'étang

AQUA 2B

La Forge - 49420 POUANCÉ

Tél. 02 41 92 40 74 - 06 27 92 34 46 - 06 18 25 04 87

Pisciculture de la Quentinière



EARL Montécot

*vous offre ses services
pour les prochaines saisons :*

- Truites arc-en-ciel de 250 g à 2 kg
- Truites farios de 200 g à 325 g
- Saumons de fontaine selon la disponibilité
ainsi que différentes catégories de poissons
blancs (gardons, carpes et tanches)

MONTÉCOT Frédéric

La Quentinière - 53190 DÉSERTINES
Tél./Fax 02 43 00 62 55 - Tél. 02 43 00 08 19
(après 20 h 30)

CARTE HYDROGRAPHIQUE



HEURES LÉGALES DE PÊCHE 2016

Ce calendrier est valable uniquement pour le département de la Mayenne. Il vous indique le début et la fin de vos journées de pêche. **Les heures indiquées tiennent compte de la demi-heure avant le lever du soleil, la demi-heure après son coucher et du passage aux heures d'été et d'hiver.**

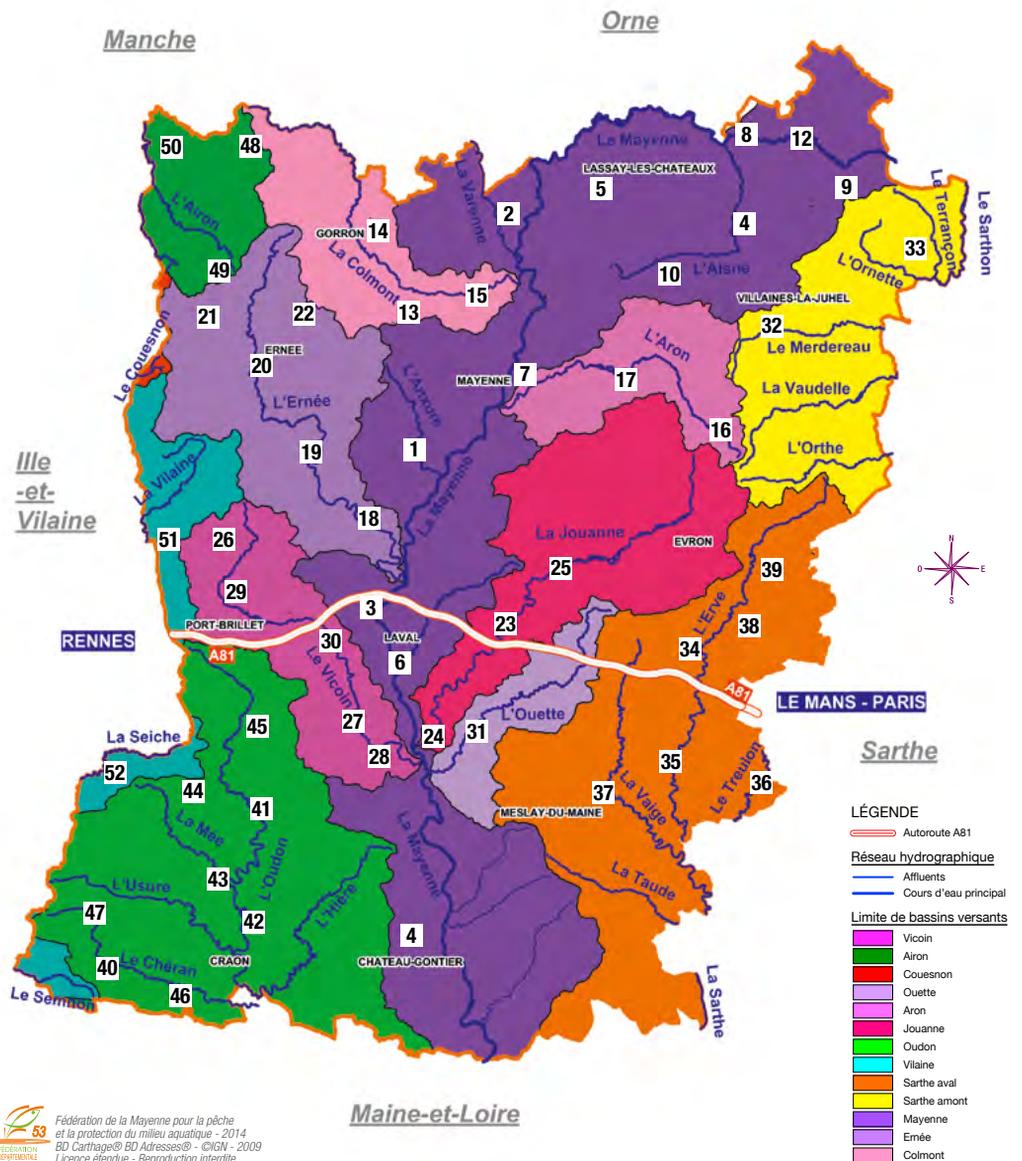
JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
JOURS	DÉBUT	FIN	JOURS	DÉBUT	FIN	JOURS	DÉBUT	FIN	JOURS	DÉBUT	FIN	JOURS	DÉBUT	FIN	JOURS	DÉBUT	FIN
V1	08 H 23	17 H 49	L1	08 h 01	18 h 31	M1	07 H 13	19 H 17	V1	07 H 10	21 H 03	D1	06 H 14	21 H 46	M1	05 H 37	22 H 25
S2	08 H 23	17 H 50	M2	08 h 00	18 h 33	M2	07 H 11	19 H 19	S2	07 H 08	21 H 05	L2	06 H 12	21 H 48	J2	05 H 36	22 H 26
D3	08 H 23	17 H 51	M3	07 h 59	18 h 35	J3	07 H 09	19 H 20	D3	07 H 06	21 H 06	M3	06 H 11	21 H 49	V3	05 H 36	22 H 26
L4	08 H 23	17 H 52	J4	07 h 57	18 h 36	V4	07 H 07	19 H 22	L4	07 H 04	21 H 08	M4	06 H 09	21 H 51	S4	05 H 35	22 H 27
M5	08 H 22	17 H 53	V5	07 h 56	18 h 38	S5	07 H 05	19 H 23	M5	07 H 02	21 H 09	J5	06 H 07	21 H 52	D5	05 H 35	22 H 28
M6	08 H 22	17 H 54	S6	07 h 54	18 h 39	D6	07 H 03	19 H 25	M6	07 H 00	21 H 10	V6	06 H 06	21 H 53	L6	05 H 34	22 H 29
J7	08 h 22	17 h 56	D7	07 h 53	18 h 41	L7	07 H 01	19 H 27	J7	06 H 58	21 H 12	S7	06 H 04	21 H 55	M7	05 H 34	22 H 30
V8	08 h 22	17 h 57	L8	07 h 51	18 h 43	M8	06 H 59	19 H 28	V8	06 H 56	21 H 13	D8	06 H 03	21 H 56	M8	05 H 33	22 H 30
S9	08 h 21	17 h 58	M9	07 h 50	18 h 44	M9	06 H 57	19 H 30	S9	06 H 54	21 H 15	L9	06 H 01	21 H 57	J9	05 H 33	22 H 31
D10	08 h 21	17 h 59	M10	07 h 48	18 h 46	J10	06 H 55	19 H 31	D10	06 H 52	21 H 16	M10	06 H 00	21 H 59	V10	05 H 33	22 H 32
L11	08 h 20	18 h 00	J11	07 h 47	18 h 47	V11	06 H 53	19 H 33	L11	06 H 50	21 H 18	M11	05 H 59	22 H 00	S11	05 H 33	22 H 32
M12	08 h 20	18 h 02	V12	07 h 45	18 h 49	S12	06 H 51	19 H 34	M12	06 H 48	21 H 19	J12	05 H 57	22 H 01	D12	05 H 32	22 H 33
M13	08 h 19	18 h 03	S13	07 h 44	18 h 51	D13	06 H 49	19 H 36	M13	06 H 46	21 H 21	V13	05 H 56	22 H 03	L13	05 H 32	22 H 33
J14	08 h 19	18 h 04	D14	07 h 42	18 h 52	L14	06 H 47	19 H 37	J14	06 H 44	21 H 22	S14	05 H 55	22 H 04	M14	05 H 32	22 H 34
V15	08 h 18	18 h 06	L15	07 h 40	18 h 54	M15	06 H 45	19 H 38	V15	06 H 45	21 H 23	D15	05 H 53	22 H 05	M15	05 H 32	22 H 34
S16	08 h 18	18 h 07	M16	07 h 39	18 h 55	M16	06 H 43	19 H 40	S16	06 H 41	21 H 25	L16	05 H 52	22 H 07	V17	05 H 32	22 H 35
D17	08 h 17	18 h 09	M17	07 h 37	18 h 57	J17	06 H 41	19 H 41	D17	06 H 39	21 H 26	M17	05 H 51	22 H 08	V17	05 H 32	22 H 35
L18	08 h 16	18 h 10	J18	07 h 35	18 h 59	V18	06 H 39	19 H 43	L18	06 H 37	21 H 28	M18	05 H 50	22 H 09	S18	05 H 32	22 H 35
M19	08 h 15	18 h 11	V19	07 h 33	19 h 00	S19	06 H 37	19 H 44	M19	06 H 35	21 H 29	J19	05 H 48	22 H 10	D19	05 H 32	22 H 36
M20	08 h 14	18 h 13	S20	07 h 32	19 h 02	D20	06 H 35	19 H 46	M20	06 H 33	21 H 31	V20	05 H 47	22 H 12	L20	05 H 33	22 H 36
J21	08 h 14	18 h 14	D21	07 h 30	19 h 03	L21	06 H 33	19 H 47	J21	06 H 31	21 H 32	S21	05 H 46	22 H 13	M21	05 H 33	22 H 36
V22	08 h 13	18 h 16	L22	07 h 28	19 h 05	M22	06 H 31	19 H 49	V22	06 H 29	21 H 34	D22	05 H 45	22 H 14	M22	05 H 33	22 H 36
S23	08 h 12	18 h 17	M23	07 h 26	19 h 07	M23	06 H 29	19 H 50	S23	06 H 28	21 H 35	L23	05 H 44	22 H 15	J23	05 H 33	22 H 36
D24	08 h 11	18 h 19	M24	07 h 24	19 h 08	J24	06 H 27	19 H 52	D24	06 H 26	21 H 36	M24	05 H 43	22 H 16	V24	05 H 34	22 H 36
L25	08 h 10	18 h 20	V25	07 h 22	19 h 10	V25	06 H 25	19 H 53	L25	06 H 24	21 H 38	M25	05 H 42	22 H 17	S25	05 H 34	22 H 37
M26	08 h 08	18 h 22	D26	07 h 21	19 h 11	S26	06 H 23	19 H 55	M26	06 H 22	21 H 39	J26	05 H 41	22 H 19	D26	05 H 34	22 H 36
M27	08 h 07	18 h 24	S27	07 h 19	19 h 13	D27	07 H 20	20 H 56	M27	06 H 21	21 H 41	V27	05 H 41	22 H 20	L27	05 H 35	22 H 36
J28	08 h 06	18 h 25	D28	07 h 17	19 h 14	L28	07 H 18	20 H 57	J28	06 H 19	21 H 42	S28	05 H 40	22 H 21	M28	05 H 35	22 H 36
V29	08 h 05	18 h 27	L29	07 h 15	19 h 16	M29	07 H 16	20 H 59	V29	06 H 17	21 H 44	D29	05 H 39	22 H 22	M29	05 H 36	22 H 36
S30	08 h 04	18 h 28	M30	07 h 14	21 H 00	M30	07 H 14	21 H 00	S30	06 H 15	21 H 45	L30	05 H 38	22 H 23	J30	05 H 36	22 H 36
D31	08 h 03	18 h 30				J31	07 H 12	21 H 02				M31	05 H 37	22 H 24			

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
JOURS	DÉBUT	FIN	JOURS	DÉBUT	FIN	JOURS	DÉBUT	FIN	JOURS	DÉBUT	FIN	JOURS	DÉBUT	FIN	JOURS	DÉBUT	FIN
V1	05 H 37	22 H 36	L1	06 h 09	22 h 08	J1	06 h 51	21 h 13	S1	07 h 32	20 h 11	M1	07 h 18	18 h 14	V1	08 h 02	17 h 41
S2	05 H 38	22 H 35	M2	06 h 10	22 h 06	V2	06 h 52	21 h 11	D2	07 h 34	20 h 09	M2	07 h 20	18 h 12	J2	08 h 03	17 h 41
D3	05 H 38	22 H 35	M3	06 h 12	22 h 05	S3	06 h 54	21 h 09	L3	07 h 35	20 h 07	J3	07 h 21	18 h 10	S3	08 h 04	17 h 40
L4	05 H 39	22 H 35	J4	06 h 13	22 h 04	D4	06 h 55	21 h 07	M4	07 h 36	20 h 05	V4	07 h 23	18 h 09	D4	08 h 06	17 h 40
M5	05 H 40	22 H 34	V5	06 h 14	22 h 02	L5	06 h 56	21 h 05	M5	07 h 38	20 h 03	S5	07 h 24	18 h 07	L5	08 h 07	17 h 40
M6	05 H 41	22 H 34	S6	06 h 15	22 h 00	M6	06 h 58	21 h 03	J6	07 h 39	20 h 01	D6	07 h 26	18 h 06	M6	08 h 08	17 h 40
J7	05 H 41	22 H 33	D7	06 h 17	21 h 59	M7	06 h 59	21 h 01	V7	07 h 41	19 h 59	L7	07 h 27	18 h 05	M7	08 h 09	17 h 39
V8	05 H 42	22 H 33	L8	06 h 18	21 h 57	J8	07 h 00	20 h 59	S8	07 h 42	19 h 57	M8	07 h 29	18 h 03	J8	08 h 10	17 h 39
S9	05 H 43	22 H 32	M9	06 h 19	21 h 56	V9	07 h 02	20 h 57	D9	07 h 44	19 h 55	M9	07 h 30	18 h 02	V9	08 h 11	17 h 39
D10	05 H 44	22 H 32	M10	06 h 21	21 h 54	S10	07 h 03	20 h 55	L10	07 h 45	19 h 53	J10	07 h 32	18 h 00	S10	08 h 12	17 h 39
L11	05 H 45	22 H 31	J11	06 h 22	22 h 52	D11	07 h 05	20 h 53	M11	07 h 47	19 h 51	V11	07 h 34	17 h 59	D11	08 h 13	17 h 39
M12	05 H 46	22 H 30	V12	06 h 24	21 h 51	L12	07 h 06	20 h 51	L12	07 h 48	19 h 49	S12	07 h 35	17 h 58	L12	08 h 14	17 h 39
M13	05 H 47	22 H 29	S13	06 h 25	21 h 49	M13	07 h 07	20 h 48	J13	07 h 49	19 h 47	D13	07 h 37	17 h 57	M13	08 h 15	17 h 39
J14	05 H 48	22 H 29	D14	06 h 26	21 h 47	M14	07 h 09	20 h 46	V14	07 h 51	19 h 45	L14	07 h 38	17 h 56	M14	08 h 15	17 h 39
V15	05 H 49	22 H 28	L15	06 h 28	21 h 45	J15	07 h 10	20 h 44	S15	07 h 52	19 h 43	M15	07 h 40	17 h 54	J15	08 h 16	17 h 40
S16	05 H 50	22 H 27	M16	06 h 29	21 h 44	V16	07 h 11	20 h 42	D16	07 h 54	19 h 41	M16	07 h 41	17 h 53	V16	08 h 17	17 h 40
D17	05 H 51	22 H 26	M17	06 h 30	21 h 42	S17	07 h 13	20 h 40	L17	07 h 55	19 h 40	J17	07 h 43	17 h 52	S17	08 h 18	17 h 40
L18	05 H 52	22 H 26	J18	06 h 32	21 h 40	D18	07 h 14	20 h 38	M18	07 h 57	19 h 38	V18	07 h 44	17 h 51	D18	08 h 18	17 h 40
M19	05 h 53	22 h 24	V19	06 h 33	21 h 38	L19	07 h 15	20 h 36	M19	07 h 58	19 h 36	S19	07 h 46	17 h 50	L19	08 h 19	17 h 41
M20	05 h 54	22 h 23	S20	06 h 34	21 h 36	M20	07 h 17	20 h 34	J20	08 h 00	19 h 34	D20	07 h 47	17 h 49	M20	08 h 19	17 h 41
J21	05 h 55	22 h 22	D21	06 h 36	21 h 34	M21	07 h 18	20 h 32	V21	08 h 01	19 h 32	L21	07 h 48	17 h 48	M21	08 h 20	17 h 42
V22	05 h 57	22 h 21	L22	06 h 37	21 h 33	J22	07 h 20	20 h 30	S22	08 h 03	19 h 30	M22	07 h 50	17 h 47	J22	08 h 20	17 h 42
S23	05 h 58	22 h 20	M23	06 h 39	21 h 31	V23	07 h 21	20 h 28	D23	08 h 04	19 h 29	M23	07 h 51	17 h 46	V23	08 h 21	17 h 43
D24	05 h 59	22 h 18	M24	06 h 40	21 h 29	S24	07 h 22	20 h 26	L24	08 h 06	19 h 27	J24	07 h 53	17 h 46	D24	08 h 21	17 h 43
L25	06 h 00	22 h 17	D25	06 h 41	21 h 27	D25	07 h 24	20 h 23	M25	08 h 07	19 h 25	V25	07 h 54	17 h 45	D25	08 h 22	17 h 45
M26	06 h 01	22 h 16	V26	06 h 43	21 h 25	L26	07 h 25	20 h 21	M26	08 h 09	19 h 23	S26	07 h 55	17 h 44	L26	08 h 22	17 h 45
M27	06 h 03	22 h 15	S27	06 h 44	21 h 24	M27	07 h 27	20 h 19	J27	08 h 10	19 h 22	D27	07 h 57	17 h 44	M27	08 h 22	17 h 46
J28	06 h 04	22 h 13	D28	06 h 45	21 h 21	M28	07 h 28	20 h 17	V28	08 h 12	19 h 20	L28	07 h 58	17 h 43	M28	08 h 22	17 h 46
V29	06 h 05	22 h 12	L29	06 h 47	21 h 19	J29	07 h 29	20 h 15	S29	08 h 13	19 h 18	M29	07 h 59	17 h 42	J29	08 h 23	17 h 47
S30	06 h 06	22 h 11	M30	06 h 48	21 h 17	V30	07 h 31	20 h 13	D30	07 h 15	18 h 17	M30	08 h 01	17 h 42	V30	08 h 23	17 h 48
D31	06 h 08	22 h 19	M31	06 h 49	21 h 15				L31	07 h 17	18 h 15				S31	08 h 23	17 h 49

D27 mars et D30 octobre : attention changement d'heures hiver/été.

* Heure d'ouverture de la 1^{re} catégorie à 08 H 00.

LES GRANDS BASSINS VERSANTS DE LA MAYENNE



GÉNÉRATION PÊCHE



Retrouvez-nous
sur les routes du
Tour de France...



Les AAPPMA du département

@ : Dépositaire distribuant les cartes informatiquement.

Le peuplement piscicole des AAPPMA n'est pas une liste exhaustive !

1 AAPPMA d'Alexain-Martigné

Bassin de la Mayenne

Président M. CHESNAY - 02 43 00 43 27

Cours d'eau principaux

- La Mayenne (3 km) : barrage de « Corçu » (Martigné-sur-Mayenne) au barrage de « Le Port » (Sacé)
- L'Anxure (1,5 km) : en aval du plan d'eau de Château Marigny (St-Germain-d'Anxure) à la confluence de la Mayenne



Dépositaires

Café l'Alexain	Alexain
Café Chez Sam	Commer
Futura Fishing	St-Germain-d'Anxure
Café PMU Le Pourquoi Pas	Martigné-sur-Mayenne

Peuplement piscicole du cours d'eau (Mayenne)



Peuplement piscicole du cours d'eau (Anxure)



2 AAPPMA d'Ambrières-les-Vallées

Bassins de la Mayenne, de la Colmont et de la Varenne

Président M. CHAUVIÈRE - 06 79 63 39 58

Cours d'eau principaux

- La Colmont (5 km) : lieu-dit « La Courbe » (Oisseau) à la Confluence de la Mayenne
- La Mayenne (10 km) : lieu-dit « Les Mortiers » au lieu-dit « Pont Laudry » (Ambrières-les-Vallées)
- La Varenne (10 km) : confluence ruisseau du Froulay à l'amont du Lac de Haute Mayenne



Peuplement piscicole du cours d'eau (Mayenne)



Dépositaires

Maison de la Presse	Ambrières-les-Vallées
Camping des Vaux	Ambrières-les-Vallées
Office de Tourisme	Ambrières-les-Vallées
Café « chez Fanny »	Le Pas
Superette	Chantrigné
Café restaurant	La Haie-Traversaine

Peuplement piscicole des cours d'eau (Colmont/Varenne)



18 AAPPMA d'Andouillé

Bassins de la Mayenne et de l'Ernée

Président M. GALARD - 02 43 69 71 70

Cours d'eau principaux

- La Mayenne (10 km) : barrage « du Port » (Sacé) au barrage de « Boisseau » (St-Jean-sur-Mayenne)
 - L'Ernée (8 km) : de la D123 lieu-dit « Le Rocher » à la confluence de la Mayenne
- Parcours no kill toutes espèces sur l'Ernée en aval du lieu-dit « Vauguiard »

Plan d'eau

- Le Tertre à Saint-Germain-le-Guillaume

**Fête de la pêche :
4 juin 2016**



Dépositaires

Café des Sports	Andouillé
Correspondante (le jeudi) @	Andouillé
Monsieur Bouget	Louvéry
Restaurant « La Guinguette »	Montfleurs
Restaurant « Le petit St-Germain »	St-Germain-le-Fouilloux
Restaurant « La Centaurée »	St-Germain-le-Guillaume
Café « L'imprévu » @	St-Jean-sur-Mayenne

Peuplement piscicole du cours d'eau (Mayenne)



Peuplement piscicole du cours d'eau (Ernée)



Peuplement piscicole du plan d'eau



23

AAPPMA d'Argentré

Bassin de la Jouanne



Président M. GOUGET - 02 43 37 37 32

Cours d'eau principal

- La Jouanne (15 km) : Moulin de la Valette (Saint-Cénére) au lieu-dit « Moulin de Pochard » (Bonchamp)

Peuplement piscicole du cours d'eau



16

AAPPMA de Bais

Bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et de l'Aron



Président M. TURMEAU - 02 43 37 90 11

Cours d'eau principaux

- L'Aron (6 km) : des sources à l'affluence du ruisseau du « Petit Oisilly »
- L'Orthe (10 km) : des sources à la D203 au lieu-dit « La Jutonnière »
- La Vaudelle (6 km) : des sources à la D13

Plan d'eau

- Le bourg

Dépositaires

Tabac presse @	Argentré
Fleuriste « Méli Mélo Fleurs et déco »	Bonchamp
Bar tabac « Le Central »	Bonchamp



Fête de la pêche :
5 juin 2016

Peuplement piscicole des cours d'eau



Dépositaires

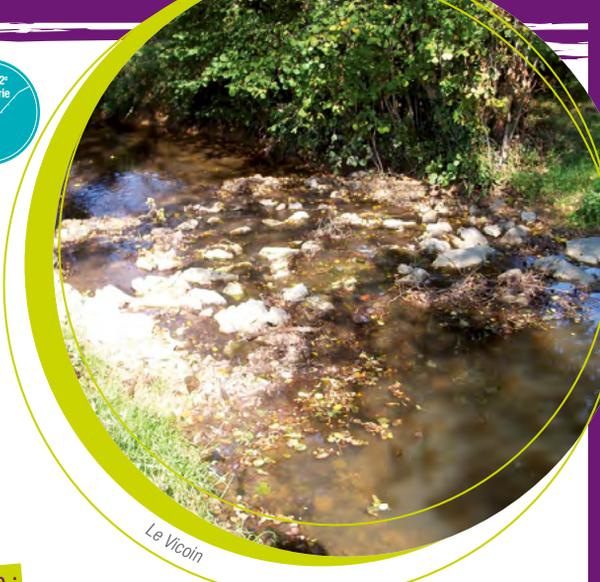
Bar tabac « Le Rochard » @	Bais
Hôtel restaurant « Le Lion d'Or » @	Bais
Coccimarket	Bais
M. Turmeau (président)	St-Thomas-de-Courcier
Boulangerie Bodereau	St-Martin-de-Connée
Bar épicerie « Le Montaigu »	Hambers
Café des sports @	Jublains



26

AAPPMA de Bourgneuf-la-Forêt

Bassin du Vicoin



Le Vicoin

Président M. MAHEUX - 06 22 67 44 79

Cours d'eau principal

- Le Vicoin

Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet

Carpe

Gardon

Fête de la pêche :
5 juin 2016

Dépositaire

Restaurant « L'Alica » Bourgneuf-la-Forêt



L'Épronnière

51 AAPPMA de Bourgon

Bassin de la Vilaine



Président M. LOUIN - 02 99 76 70 84

Cours d'eau principaux

- Ruisseau La Vilaine (6 km), 1^{re} catégorie : lieu-dit « Moulin de Pont Lambaré » au lieu-dit « Moulin de Troton »
- Ruisseau de l'Épronnière (5 km), 2^e catégorie : lieu-dit « Moulin de Besnard » au lieu-dit « Moulin de Troton »

Peuplement piscicole du cours d'eau (Vilaine)



Truite Fario

Truite Arc en ciel

Gardon

Vairon

Tanche

Anguille

Dépositaires

Boulangerie « Granger »	Bourgon
Bar « Le Skipper »	Saint-Pierre-la-Cour
Restaurant « La Gourmandise »	La Croixille
Bar tabac « Le Saint-Pierre »	Saint-Pierre-la-Cour

19 AAPPMA de Chailland

Bassin de l'Ernée



Président M. CHEDMAIL - 02 43 01 82 20

Cours d'eau principal

- L'Ernée (4 km) : lieu-dit « Le Pont de la Claire » (Chailland) au lieu-dit « Houdeot » (Saint-Germain-le-Guillaume)

Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Anc en ciel



Chêvesne



Barbeau



Vairon



Anguille

Dépositaires

Agrial @ Chailland

Café « Le Saint Germain » Chailland

Hôtel des Voyageurs Chailland



34 AAPPMA de Chammes

Bassin de l'Erve



Président M. CARTIER - 06 73 64 33 35

Cours d'eau principal

- L'Erve (7 km)

Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Anc en ciel



Chêvesne



Vairon

Dépositaires

Café « Le Camésien » Chammes



3 AAPPMA de **Changé** Bassin de la Mayenne

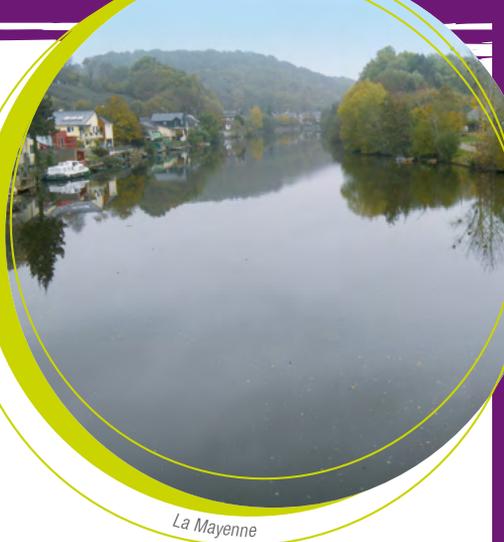


Président M. GEHARD - 02 43 69 54 16

Cours d'eau principal

- La Mayenne (6 km) : barrage de « Boisseau » (St-Jean-su-Mayenne) au pont de Pritz (Laval)

Peuplement piscicole du cours d'eau



La Mayenne

Dépositaires

Bar PMU « Le Galop » Changé
Décathlon @ Changé



La Mayenne

4 AAPPMA de **Château-Gontier** Bassin de la Mayenne



Président M. DUBOIS - 02 43 70 21 63

Cours d'eau principal

- La Mayenne (27 km) : barrage de « La Rongère » (St-Sulpice) à la limite du département 53/49

Plan d'eau

- La Petite Roche à Azé

Peuplement piscicole du cours d'eau



Dépositaires

Monsieur Aubin
(magasin de pêche) Château-Gontier
Café tabac M. Mendiant Azé

Village vacances @
Villiers-Charlemagne Villiers-Charlemagne

Peuplement piscicole du plan d'eau



13 AAPPMA de
Châtillon-sur-Colmont

Bassin de la Colmont



Dépôtaires

Monsieur Drault (président)	Châtillon-sur-Colmont
Épicerie	Châtillon-sur-Colmont
Restaurant	Châtillon-sur-Colmont
Restaurant	
« Le Relais Saint-Georges »	Saint-Georges-Buttavent
Boulangerie	Saint-Georges-Buttavent

Président M. DRAULT - 02 43 00 20 53

Cours d'eau principal

- La Colmont (3 km) : lieu-dit « La Racine » au lieu-dit « Le Gué » (Châtillon-sur-Colmont)

**Fête de la pêche :
4 juin 2016**

Peuplement piscicole du cours d'eau



35 AAPPMA de
Chémeré-le-Roi - Saulges - Saint-Jean-sur-Erve
Saint-Pierre-sur-Erve - Thorigné-en-Charnie

Bassin de l'Erve



*Peuplement piscicole
du cours d'eau*

Président M. ANGOT - 02 43 70 91 76

Cours d'eau principal

- L'Erve (10 km) : lieu-dit « La Forge de Moncor » (Chammes) au lieu-dit « Moulin de Rousson » (Chémeré-le-Roi)



**Fête de la pêche :
4 juin 2016**



Dépôtaires

Mairie @	Saulges
Site des grottes @ (point d'information)	Thorigné-en-Charnie
Restaurant de l'Erve @	Saint-Jean-sur-Erve

40 AAPPMA de Congrier / Saint-Saturnin-du-Limet

Bassin de l'Oudon



Président M. LUSSOT - 02 43 06 82 30

Cours d'eau principal

- Le Cheran (10 km) :
lieu-dit « Le Buisson »
limite commune de Saint-Aignan-sur-Roë
à la limite commune de Renazé



Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet



Sandre



Carpe



Perche

Dépositaires

Bar « Le Chêne Vert » Congrier

Monsieur Lussot @

(permanence sur RDV) Congrier



36 AAPPMA de Cossé-en-Champagne / Épineux-le-Séguin

Bassin de la Sarthe



Président M. FORTIN - 02 43 98 64 75

Cours d'eau principal

- Le Treulon (20 km) :
limite A81 au lieu-dit « La Cosnuère »
au lieu-dit « La Morinière »

Peuplement piscicole du cours d'eau



Perche



Gardon



Vairon



Brochet

Dépositaires

Café restaurant épicerie Cossé-en-Champagne
Monsieur Fortin (président) Épineux-le-Séguin

41 AAPPMA de Cossé-le-Vivien

Bassin de l'Oudon



Dépôtaires

Café tabac « Carré d'As » @ Cossé-le-Vivien

Président M. HERIVEAU - 02 43 98 89 84

Cours d'eau principal

- L'Oudon (6 km) : lieu-dit « Moulin de la Roche » au lieu-dit « Le Censelaie »

Plan d'eau

- Bel-Air

Peuplement piscicole du cours d'eau



Brocket



Gardon



Tanche



Carpe



Perche



Chevesne



Anguille

Peuplement piscicole du plan d'eau



Gardon



Tanche



Carpe



L'Oudon

42 AAPPMA de Craon

Bassin de l'Oudon



Peuplement piscicole des cours d'eau et des plans d'eau

Président M. PAILLARD - 02 43 06 04 67

Cours d'eau principaux

- L'Oudon (18 km) : lieu-dit « Brocket » (Livré-la-Touche) au lieu-dit de « Courbure » jusqu'à « Treize Vouges » Bouchamp-les-Craon)
- L'Uzère (17 km) : barrage de la Rincerie (La Selle-Craonnaise) au lieu-dit « l'Île Tison » (Craon)
- L'Hière (16 km) : barrage de Caugin (Simple) au barrage de l'Épinay (Chérancé)
- La Pelterie : lieu-dit « Moulin Neuf » (Ballots) au lieu-dit « Le Haut Parvis » (Ballots)
- La Mée : lieu dit « La Chulière » (Ballots) au lieu dit « la Vallée » (Ballots)

Plan d'eau ■ Mûrier ■ La Drapelière

Dépôtaires

Les Boutiques de Catena	Craon
Espace Terrena	Craon
Gamm Vert	Craon
Café « La Renaissance »	Ballots
Café des sports @	La Selle Craonnaise
Bar « Le Tournesol »	Niaflès



Sandre



Perche



Gardon



Tanche



Carpe



Bienne



Brocket



Ablette



Anguille



La Mée

37 AAPPMA de La Cropte/Meslay

Bassin de la Vaige

Président M. TIRATAY - 06 80 65 71 46



Cours d'eau principaux

- La Vaige : Pont de la Bazouge (Chémeré-le-Roi) au Pont de Préau D573
- Le Vassé (10 km) : de Meslay-du-Maine à la limite de la commune de La Cropte

Peuplement piscicole des cours d'eau



Brochet



Gardon



Carpe



Perche



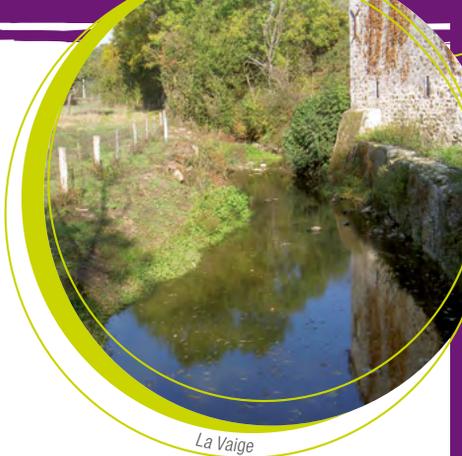
Tanche



Sandre



Chêvesne



La Vaige

Dépositaire

Café du centre	Meslay-du-Maine
Gamm Vert @	Meslay-du-Maine
Délices et papilles @	Saint-Denis-du-Maine



La Seiche

52 AAPPMA de Cuillé

Bassin de la Seiche

Président M. FERRE - 02 43 06 67 32



Cours d'eau principal

- La Seiche (4 km) : Pont de Gennes-sur-Seiche au lieu-dit « Le Haut Fourneau » (Cuillé)

Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet



Sandre



Perche



Gardon



Tanche

Dépositaire

Bar des sports @ Cuillé

24 AAPPMA d'Entrammes

Bassin de la Jouanne



Dépositaire

Café « Le Bréon »

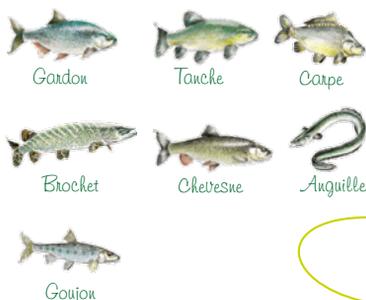
Entrammes

Président M. VENGEANT - 02 43 98 06 13

Cours d'eau principal

- La Jouanne : lieu-dit « Rochevier » à la confluence de la Mayenne

Peuplement piscicole du cours d'eau



La Jouanne

20 AAPPMA d'Ernée

Bassin de l'Ernée



Peuplement piscicole du cours d'eau



Président M. LEVEQUE - 09 66 86 78 02

Cours d'eau principal

- L'Ernée et ses affluents (75 km) : lieu-dit « Le Pont chevalier » au lieu-dit « La Réauté »

Plan d'eau

- Les Cardamines



Peuplement piscicole du plan d'eau



Dépositaires

Pêche et Nature

Ernée

Point Vert

Ernée



L'Ernée

48 AAPPMA de **Fougerolles-du-Plessis**

Bassin de l'Airon

Président M. GARNIER - 02 43 05 57 32

Cours d'eau principal

- Ruisseau du Moulin du Pré (12 km) : des sources à la confluence de l'Airon au lieu-dit « L'Habit »



Le Goué

Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario

Truite Arc en ciel

Chevesne



Vairon



Goujon

Dépositaire

O'Bistrot GG

Fougerolles-du-Plessis

49

AAPPMA de **La Futaie**

Bassin de l'Airon



Président M. LOURDAIS - 02 43 05 86 27

Cours d'eau principal

- La Futaie : des sources au Château de « Mausson »

Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario

Truite Arc en ciel

Chevesne



Vairon



Goujon

Dépositaires

Café tabac « chez Lydie » Montaudin



La Futaie

14 AAPPMA de Gorrion

Bassin de la Colmont



Président M. BETTON - 02 43 08 65 02

Cours d'eau principal

- La Colmont et ses affluents (150 km) :
lieu-dit « Pont Lesbois »
au lieu-dit « Le Bas Noyer »
et lieu-dit « Le Pont Martin »
au lieu-dit « Pont Lesbois »

Fête de la pêche :
4 juin 2016

Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Gardon



Chêvesne



Vairon



Barbeau



Goujon

Dépôtaires

Boulangerie @	Brécé
Mairie @	Colombiers-du-Plessis
Bar des sports @	Gorrion



La Colmont

17 AAPPMA de Grazay

Bassin de l'Aron



Président M. FRETARD - 02 43 03 37 90

Cours d'eau principal

- L'Aron (3 km) :
300 m en amont
du Moulin de Blanchard à 100 m
avant « La Basse Rivière »
au lieu-dit « Le Vieux Moulin »

Fête de la pêche :
4 juin 2016

Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Vairon



Goujon

Dépôtaires

Café « Le P'tit Grazéen » @	Grazay
Café « Le Saint Anne » @	Marcillé-la-Ville



L'Aron

5 AAPPMA de Javron-les-Chapelles

Bassin de l'Aisne

Président M. MARQUE - 02 99 44 74 27

Cours d'eau principal

- L'Aisne (20 km) : lieu-dit « Pont de l'Aisne » au lieu-dit « La Motte »

Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Vairon



Goujon



Chevesne



L'Aisne

Dépositaire

Bar « Le Javron »

Javron-les-Chapelles



La Futaie

50 AAPPMA de Landivy

Bassin de l'Airon

Président M. POIDVIN - 02 43 05 40 05

Cours d'eau principaux

- L'Airon (15 km) : lieu-dit « Les Louvettes » au lieu-dit « Moulin de l'Habit » (Savigny-le-Vieux)
- La Cambre (11 km) : lieu-dit « Bois de Chanvre » (Landivy) au lieu-dit « Moulin de L'Habit » (Savigny-le-Vieux)

Peuplement piscicole des cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Vairon



Goujon



Dépositaire

Proxi @

Landivy

21 AAPPMA de Larchamp

Bassin de l'Ernée



Président M. TROIS - 02 43 05 33 53

Cours d'eau principaux

- L'Ernée (5 km) :
aval lieu-dit « La Roche Fourreau »
au lieu-dit « Le Grand Val »
- Ruisseau de Rollon (8 km) :
des sources, proximités du lieu-dit « La Mortinière »
au lieu-dit « La Reboursière »

Peuplement piscicole des cours d'eau



Dépositaire

Madame Blanchet @ Larchamp

Fête de la pêche :
21 mai 2016
(sur inscription
une semaine avant)



Le Rollon

6 AAPPMA de Lassay-les-Châteaux

Bassin de la Mayenne



Président M. SENET - 06 25 90 05 43

Cours d'eau principal

- Le Lassay (7 km) :
des sources à 1 km avant
La confluence de la rivière La Mayenne

Peuplement piscicole du cours d'eau



Dépositaires

Café PMU Lassay-les-Châteaux
Fleuriste décorateur Lassay-les-Châteaux



Le Lassay



7 AAPPMA de Laval

Bassin de la Mayenne



Président M. AMBROISE - 06 07 23 57 56

Cours d'eau principal

- La Mayenne (26 km) : pont de Pritz (Laval) au barrage de « La Rongère » (St-Sulpice)
- Parcours no kill carnivores entre le barrage de Bootz et celui du centre à Laval

Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet



Sandre



Perche



Carpe



Silure



Brème



Gardon



Anguille



La Mayenne

Dépositaires

Belles Rives	Laval
Bar Madame Rouzière	Laval
Laval Pêche	Saint-Berthevin
Alternativ' pêche @	Laval



La Mée

43 AAPPMA de Livré-la-Touche

Bassin de l'Oudon



Président M. HALOPEAU - 06 83 30 74 78

Cours d'eau principaux

- L'Oudon (7 km) : « barrage de l'Isle » au lieu-dit « Blochet »
- La Mée (4 km) : lieu-dit « L'Épronnière » à la confluence de l'Oudon

Peuplement piscicole des cours d'eau



Brochet



Perche



Anguille



Tanche



Carpe



Sandre



Gardon

Dépositaire

Monsieur Morineau
(trésorier) Livré-la-Touche

8 AAPPMA de Mayenne

*Bassins de la Mayenne
et de l'Aron*

Président M. CHORIN - 02 43 00 85 99

Cours d'eau principaux

- La Mayenne (18 km) :
limite aval du plan d'eau de Saint-Fraimbault
au barrage de « Corçu » (Martigné-sur-Mayenne)
- L'Aron (42 km) :
Pont des Aulnais à la Haute Rivière
et lieu-dit « Vieux Moulin »
à la confluence de la Mayenne

Peuplement piscicole du cours d'eau (Mayenne)



Peuplement piscicole du cours d'eau (Aron)



Dépositaires

Mayenne Pêche @	Mayenne
Bar-Tabac « Le Saint-Martin » @	Mayenne
Restaurant « La Chaumière »	La Chapelle-au-Riboul
Bar-Tabac « Le Lion d'Or »	Aron



**Fête de la pêche :
4 juin 2016**



La Mayenne

44 AAPPMA de Méral

Bassin de l'Oudon

Président M. FOURRÉ - 02 43 98 97 98

Cours d'eau principal

- L'Oudon (5 km) : aval du plan d'eau de la
Guéhardière au lieu-dit « Moulin de la Place »



Peuplement piscicole du cours d'eau



**Fête de la pêche enfants :
4 juin 2016**

**Fête de la pêche enfants
et adultes : 5 juin 2016**

Dépositaires

Épi Service	Méral
Bar « Le Méralais » @	Méral



L'Oudon

27 AAPPMA de Montigné-le-Brillant

Bassin du Vicoin

Président M. MARCHAND - 02 43 98 37 69



Cours d'eau principal

- Le Vicoin (15 km) :
lieu-dit « Le Petit Vauraimbault »
au lieu-dit « La Chouannerie »

Peuplement piscicole du cours d'eau



Gardon



Brochet



Goujon



Perche



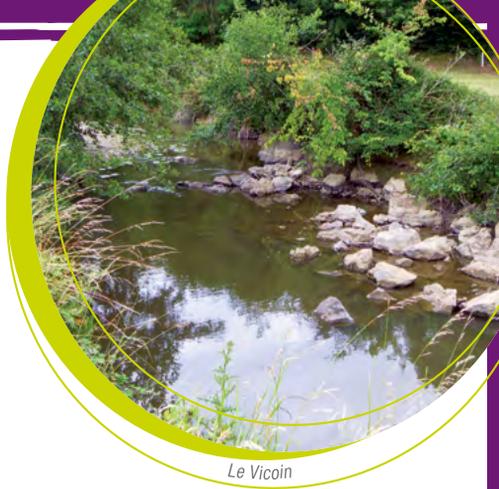
Chevesne



Carpe



Tanche



Le Vicoin

Dépositaire

Café restaurant

« Le Pétoulet »

Montigné-le-Brillant



L'Oudon

45 AAPPMA de Montjean

Bassin de l'Oudon

Président M. BONY - 02 43 02 46 62



Cours d'eau principal

- L'Oudon (4 km) :
de l'entrée du bourg de Montjean
au lieu-dit « La Rousselière »

Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet



Perche



Gardon



Tanche

Dépositaire

Le Pos' Café @

Montjean

25 AAPPMA de **Montsûrs**
Bassin de la Jouanne

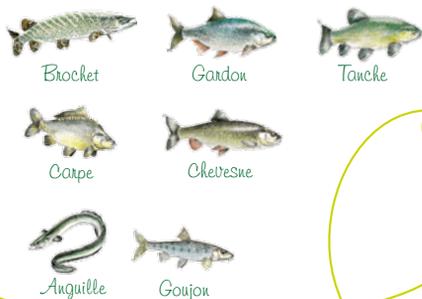


Président M. TRELA - 06 83 81 08 50

Cours d'eau principal

- La Jouanne :
aval de la station de pompage
au lieu-dit « Le Pont » (Saint-Cénéry)

Peuplement piscicole du cours d'eau



Dépositaires

Symphonie Florale	Montsûrs
Madame Houdu	Deux Évailles
Monsieur Lelong	



La Jouanne

9 AAPPMA de **Neuilly-le-Vendin**
Bassin de la Mayenne



Président M. RABINEAU - 02 43 08 59 90

Cours d'eau principaux

- La Mayenne (10 km) :
lieu-dit « Mirçon » au Pont de Couterne
- L'Anglaise (7 km) : lieu-dit « Beladé » à la Mayenne
- L'Aisne : du Château de la Motte
à la confluence avec la Mayenne



Peuplement piscicole des cours d'eau



Dépositaires

Épicerie	Neuilly-le-Vendin
Boulangerie	Madré
Restaurant	Saint-Julien-du-Terroux



La Mayenne



28 AAPPMA de Nuillé-sur-Vicoin

Bassin du Vicoin

Président M. BLIN - 02 43 68 20 56

Cours d'eau principal

- Le Vicoin (3 km) :
lieu-dit « Rimacé »
au lieu-dit « Moulin de la Roche »



Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet



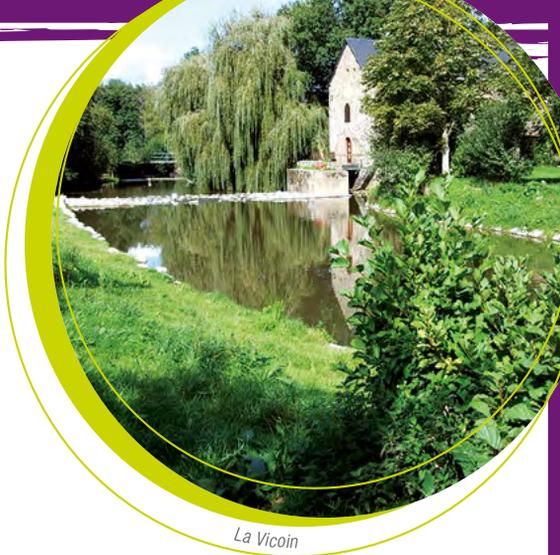
Gardon



Perche



Chevesne



La Vicoin

Dépositaire

Bar du Luget @

Nuillé-sur-Vicoin



La Colmont

15 AAPPMA de Oisseau

Bassin de la Colmont



Président M. MARTEL - 02 43 04 44 18

Cours d'eau principal

- La Colmont

Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Gardon



Chevesne



Vairon



Écrevisse



Barbeau

Dépositaire

Bar tabac Chapron

Oisseau

31 AAPPMA de Parné-sur-Roc

Bassin de l'Ouette



Président M. POIRIER - 02 43 98 02 11

Cours d'eau principal

- L'Ouette (13 km) :
lieu-dit « Moulin de la Hune » (Bazougers)
au pont de l'Ouette RN 162

Peuplement piscicole du cours d'eau



Fête de la pêche :
4 juin 2016

Dépositaires

Bar « Le Parné »	Parné-sur-Roc
Bar « Pit et Pat »	Forcé
Bar tabac « Plessis »	Bazougers



L'Ouette

29 AAPPMA de Port-Brillet

Bassin du Vicoin



Président M. HODMOND - 02 43 68 86 12

Cours d'eau principal

- Le Vicoin (5 km) :
lieu-dit « La Petite Prise »
(Bourgneuf-la-Forêt) au lieu-dit « Le Boisjoli »

Peuplement piscicole du cours d'eau



Dépositaires

Café « Le P'tit Bar »	Port-Brillet
-----------------------	--------------



Le Vicoin

10 AAPPMA de **Pré-en-Pail**

Bassin de la Mayenne



Président M. MAREAU - 02 43 03 16 58

Cours d'eau principal

- La Mayenne (10 km) :
des sources au lieu-dit « Houdinière »

Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario

Truite Anc en ciel

Goujon



Vairon



Chevesne

Fête de la pêche :
5 juin 2016

Dépositaire

Le Brazza @

Pré-en-Pail



La Mayenne



L'Oudon

46 AAPPMA de **Renazé**

Bassin de l'Oudon



Président M. BLERIOT - 02 43 06 81 08

Cours d'eau principaux

- L'Hière
- L'Oudon
- Le Cheran

Peuplement piscicole des cours d'eau



Brochet



Sandre



Perche



Anguille



Gardon

Dépositaires

Café « Le Kortès » Renazé

« Le Chin's Bar » @ Renazé

Bricomarché @ Renazé

11 AAPPMA de **Le Ribay**

Bassin de l'Aisne



Président M. BOUVRY - 06 78 92 15 65

Cours d'eau principal

- L'Aisne (13 km)

Fête de la pêche :
5 juin 2016

Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



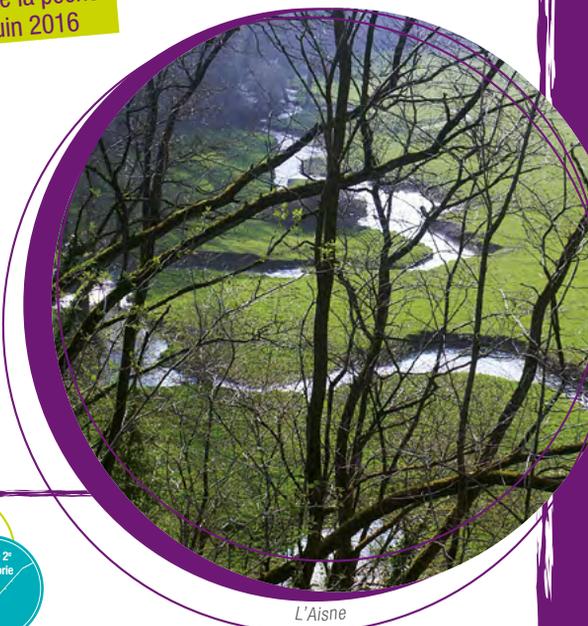
Truite Arc en ciel



Vairon



Goujon



L'Aisne

47 AAPPMA de **Saint-Aignan-sur-Roë**

Bassin de l'Oudon



Président M. GUILLAUMEUX - 06 80 58 12 32

Plan d'eau

- Centre bourg

Peuplement piscicole du plan d'eau



Brochet



Bienne



Tanche



L'Usure

Dépositaire

CocciMarket @

Saint-Aignan-sur-Roë

30 AAPPMA de Saint-Berthevin - Le Genest-Saint-Isle

Bassin du Vicoin



Président M. LOISEAU - 02 43 69 05 81

Cours d'eau principal

- Le Vicoin (16 km) :
du ruisseau de l'Abbaye de Clermont
(route d'Olivet) au lieu dit
« la grande chouanière »
(Saint-Berthevin)

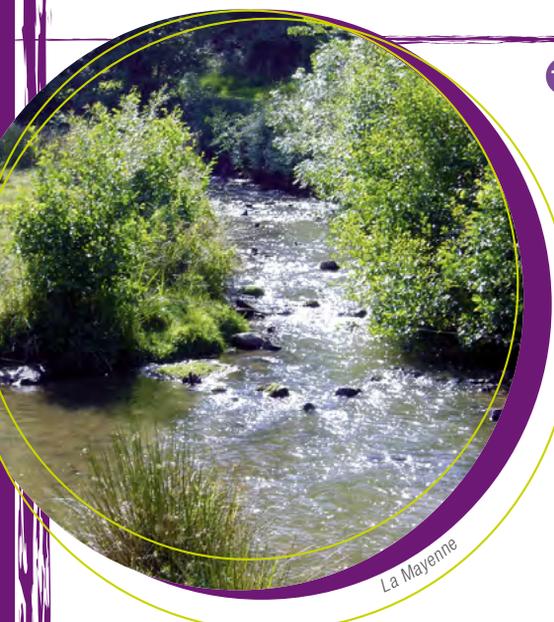
Peuplement piscicole du cours d'eau



Le Vicoin

Dépositaire

Bar des sports	Saint-Berthevin
Bar tabac « Le Colibri »	Le Genest Saint-Isle



La Mayenne

12 AAPPMA de Saint-Calais-du-Désert

Bassin de la Mayenne



Président M. BOURG - 02 43 03 02 63

Cours d'eau principaux

- La Mayenne (6 km)
 - L'Aisne (5 km)
 - Le Teilleul (5 km)
- Parcours no kill truite sur le Teilleul
en aval du Bois de Triage

Peuplement piscicole des cours d'eau



Dépositaires

Restaurant « Le St Aignan »	St-Aignan-de-Couptrain
Bar tabac	Lignières-Orgères

22 AAPPMA de Saint-Denis-de-Gastines

Bassins de l'Ernée et de la Colmont

Président M. TREHET - 02 43 00 54 70



Dépositaires

Restaurant @
petits plats du Four Saint-Denis-de-Gastines
Bar « Karel City » @ Carelles

Cours d'eau principaux

- L'Ernée : de Chevaillé (Saint-Denis-de-Gastines) à RD 102 (Carelles)
- L'Oscence : de la source au Pont de Fumeçon (Saint-Denis-de-Gastines)
- Messendières : du Parc d'Avaugar à la source (Saint-Denis-de-Gastines)
- La Perche : de la D137 à la source (Vautorte)

Ecole de pêche :
9 mars 2016

Peuplement piscicole des cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Chevesne



Vairon



Goujon

Fête de la pêche :
4 juin 2016



L'Ernée

33 AAPPMA de Saint-Pierre-des-Nids

Bassins de l'Ornette et de la Sarthe

Président M. COUPRY - 02 43 03 51 32



Cours d'eau principaux

- Le Terrançon
 - L'Ornette
 - La Sarthe
- Parcours mouche no kill sur la rivière La Sarthe au lieu dit les Toyères

Peuplement piscicole des cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Chevesne



Vairon



Écrevisse

Dépositaires

Motoculture Frileux Saint-Pierre-des-Nids



L'Ornette



38 AAPPMA de Sainte-Suzanne

Bassin de l'Erve



Président M. FOUQUERAY - 02 43 01 70 74

Cours d'eau principal

- L'Erve

Fête de la pêche :
5 juin 2016

Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Vairon



Chevesne



L'Erve



Dépositaires

Hôtel restaurant « Beauséjour » Sainte-Suzanne

Crêperie «La Halte Médiévale» Sainte-Suzanne

Viveco Sainte-Suzanne



Le Merdereau

32 AAPPMA de Villaines-la-Juhel

Bassins du Merdereau, de la Vaudelle et de l'Ornette



Président M. PIEAU - 02 43 30 32 57

Cours d'eau principaux

Fête de la pêche :
4 juin 2016

- Le Merdereau (40 km) :
route de Loupfougères au pont de Fer
- La Vaudelle (40 km) :
de Saint-Thomas-de-Courcierier
au Bas du Bourg de Saint-Mars
- L'Ornette (20 km) : lieu-dit « La Haie d'Anette »
à la limite de Saint-Pierre-des-Nids

Dépositaires

Bar « La Gouline »	Villaines-la-Juhel
Office de Tourisme @	Villaines-la-Juhel
Bar PMU	Villaines-la-Juhel
90kaze	Villaines-la-Juhel
Café-Restaurant M. Mereau	St-Germain-de-Coulamer

Peuplement piscicole des cours d'eau



Truite Arc en ciel



Gardon



Spirlin



Truite Fario



Chevesne



Écrevisse

39

AAPPMA de **Voutré***Bassins de l'Erve et de la Jouanne***Président** M. LERAY - 02 43 01 72 76**Cours d'eau principaux**

- L'Erve (12 km) : des sources (Virmarcé) à « Pont de l'Erve » (Voutré)
- La Jouanne (7,5 km)

Fête de la pêche :
 5 juin 2016
Plans d'eau

- Le Gué de Selle
- Neau
- Grouteau

Peuplement piscicole des plans d'eau

Brochet

Sandre

Perche

Anguille



Gardon



Carpe

Peuplement piscicole des cours d'eau

Truite Fario

Truite Arc en ciel

Chabot

Vairon

Dépositaires

Agrial @	Évron
Espace Émeraude @	Évron
Gamm Vert	Évron
Super U @	Évron
U Express @	Évron
Bar Épicerie « Près de chez moi »	Mézangers
Relais du Gué de Selle	Mézangers
Bar restaurant « Le Sportive »	Neau
Bridgette Bar @	Voutré
Épicerie Vival	Voutré
Bar restaurant « Chez Annie »	St-Christophe-du-Luat
Boulangerie	Ste-Gemmes-le-Robert
Restaurant « La Forge »	St-Georges-sur-Erve



L'Erve

EURO PÊCHE
*Bienvenue
dans le plus grand
réseau de pêche*
LAVAL
**550 m² pour
partager notre passion
La pêche**

DES CONSEILS SUR TOUTES LES TECHNIQUES
MAGASIN OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h

76 av. de Paris (Rte de Rennes) 53940 Saint-Berthevin
Tél. 02 43 91 19 99 - Fax 02 43 26 25 36

EURO PÊCHE
*Bienvenue
dans le plus grand
réseau de pêche*
MAYENNE
**400 m² pour
partager notre passion
La pêche**

DU MARDI AU VENDREDI
DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H30
LE SAMEDI DE 9H À 12H
ET DE 13H30 À 18H

Impasse André-Marie Ampère - 53100 Mayenne
Tél. 02 43 04 80 66

DECATHLON



La pêche au meilleur prix en Mayenne
Ventes d'appâts vivants toute l'année
Carte de pêche fédérale et plan d'eau de Changé